

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00251

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 110

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,

Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
M. Henri BOUTHEON, M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, Mme Brigitte MASSON, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Conformément aux dispositions de l'article L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain adopte chaque année les comptes administratifs de Saint-Etienne Métropole.

En 2020, deux événements majeurs impactent l'activité budgétaire de Saint-Etienne Métropole :

- Le transfert effectif au 1^{er} juillet de compétences du Département : la voirie, le tourisme et les compétences sociales : fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD), la prévention spécialisée et le fonds de solidarité logement (FSL),
- La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes sont présentés dans le document détaillé ci-joint.

Budget principal :

Le budget principal est impacté en 2020 par :

- De nouvelles recettes (dotation de compensation reçue du Département) et dépenses (les coûts correspondants aux charges transférées), tant en fonctionnement qu'en investissement, liées au transfert des compétences départementales au 1^{er} juillet 2020,
- Des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes, notamment tarifaires et domaniales, liées à la crise sanitaire ; l'impact budgétaire de la crise sanitaire a pu être atténué par le dispositif d'étalement de charges permis par la circulaire gouvernementale du 24 août 2020.

Le niveau d'épargne nette dégagée en 2020 est de 41,2 M€ (38 M€ en 2019) en raison d'événements exceptionnels comptabilisés en 2019 (provisions dette et contentieux TEOM), et non comptabilisés en 2020, et d'une baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transports.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 68,9 M€ (74,9 M€ en 2019), l'année 2019 ayant consacré d'importantes acquisitions de bâtiments et rachats d'équipements publics au titre de la politique de développement économique (6,8 M€).

Le taux d'exécution des dépenses en investissement est de 62,1 % en 2020.

L'encours de dette diminue s'établissant à 313,7 M€ au 31/12/2020 contre 316,6 M€ au 31/12/2019 et le ratio de désendettement est de 4,8 ans.

Budget annexe Transports :

Le budget annexe transports est impacté en 2020 par :

- La perte importante des recettes du Versement Mobilité (VM) et tarifaires,
- Les dépenses complémentaires avec les coûts induits par les mesures sanitaires à mettre en œuvre.

Une convention d'avance remboursable a été conclue par Saint-Etienne Métropole en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec l'Etat au titre des pertes de recettes Versement mobilité et tarifaires, ce qui permet d'atténuer l'impact financier de la crise sanitaire sur l'exercice 2020. Cette avance devra être remboursée « dès retour à meilleure fortune » et au plus tard en 2031.

L'épargne nette est stabilisée à 11.6 M€ (10,9 M€ en 2019) en raison de l'avance remboursable de 11.4 M€ perçue au titre des pertes conjoncturelles de recettes Versements mobilité et tarifaires.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 16.1 M€ (40 M€ en 2019), dont 5.6 M€ consacrés à la finalisation de la réalisation de la 3^{ème} ligne de tramway (34 M€ ont été consacrés en 2019 à cet équipement) et 6.6 M€ pour l'acquisition de 10 trolleybus.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement s'élève à 70.1 % en 2020.

L'encours de dette s'établit à 150.6 M€ au 31/12/2020 contre 144.4 M€ au 31/12/2019, le ratio de désendettement est de 7.6 ans.

Budget annexe Zones Industrielles :

Il n'y a pas d'épargne nette sur ce budget géré en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0.7 M€ et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones industrielles.

Les autres budgets annexes :

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.

Assainissement collectif : dépenses d'équipement 7.8 M€ (11.3 M€ en 2019), taux de réalisation 55 %, encours de dette 50.2 M€, ratio de désendettement 7.5 ans,

SPANC : budget de fonctionnement de 136 K€ avec très peu d'équipement (2 K€), pas de dette,

Eau : dépenses d'équipement 5.2 M€ (dont 0.9 M€ pour les barrages) (6.9 M€ en 2019), encours de dette 38 M€, ratio de désendettement 5.6 ans,

Parcs et Aires de Stationnement : dépenses d'équipement 95 K€, encours de dette faible de 51 K€,

Réseaux de Chaleur : dépenses d'équipement 2 M€, encours de dette 9.5 M€, ratio de désendettement 8 ans.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 4 abstentions :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS

(pouvoir à M. Julien VASSAL), Mme Michèle BISACCIA (pouvoir à M. Christian SERVANT), Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à M. Pascal GONON), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE (pouvoir à Mme Corinne SERVANTON), Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE (pouvoir à M. Jordan DA SILVA), M. Paul CORRIERAS (pouvoir à M. Jacques GUARINOS), M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON (pouvoir à M. Vincent BONY), Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL (pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT), Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER (pouvoir à M. Robert KARULAK), M. Julien LUYA (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ (pouvoir à Mme Nicole PEYCELON), Mme Nicole PEYCELON, M. Marc PETIT (pouvoir à Mme Christiane BARAILLER), M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC (pouvoir à M. Gérard TARDY), Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS,

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, Mme Julie TOKHI,

Abstentions :

M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN,

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SOMMAIRE

Le compte administratif 2020 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2020 consolidés

II – L'exécution 2020 du budget PRINCIPAL

- 1- Les recettes de fonctionnement
 - 1-1 - Recettes fiscales
 - 1-2 - Les dotations fiscales versées par l'Etat
 - 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
 - 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
 - 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement
- 2 – Les dépenses de fonctionnement
 - 2-1 - Les reversements aux communes
 - 2-2 - Les dépenses courantes de gestion
 - 2-2-1 Les charges de personnel
 - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
 - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
 - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
 - 2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

Tableau de synthèse des dépenses de gestion
- 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 3-1- L'épargne de gestion
 - 3-2- L'annuité de la dette
 - 3-3- La chaîne de l'épargne
- 4 – Les investissements et leur financement
 - 4-1 – Les dépenses d'équipement et les attributions de compensation
 - 4-2 – Les dépenses financières
 - 4-3 – Le financement des investissements
 - 4-4 – La capacité de désendettement

III – L'exécution 2020 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2020
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 4-1 l'épargne de gestion
 - 4-2 l'annuité de la dette
 - 4-3 la chaîne de l'épargne
- 5 - Les investissements 2020
 - 5-1 les dépenses d'équipement
 - 5-2 le financement des investissements
 - 5-3 la capacité de désendettement

IV – L'exécution 2020 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2020
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

V - L'exécution 2020 des budgets annexes ASSAINISSEMENT

- 1 – le budget annexe assainissement collectif
 - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2020
 - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
 - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
 - 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 1-5 Les recettes réelles d'investissement
 - 1-6 Les dépenses réelles d'équipement
- 2 – le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

VI - L'exécution 2020 du budget annexe EAU

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2020
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

VII - L'exécution 2020 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT

VIII - L'exécution 2020 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR

ANNEXE : Rapport de la dette

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

1 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice 2020

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	301 162 712.70	124 897 971.65	426 060 684.35
Dépenses	249 248 308.86	122 238 169.71	371 486 478.57
Résultat de l'exercice Excédent / Déficit	51 914 403.84	2 659 801.94	54 574 205.78

Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	60 522 004.10	-40 467 819.04	51 914 403.84	71 968 588.90
Investissement	- 31 883 006.56		2 659 801.94	-29 223 204.62
Sous-Total(1)	28 638 997.54	-40 467 819.04	54 574 205.78	42 745 384.28
Solde des restes à réaliser				- 9 216 548.97

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 42 745 384.28 Le solde des restes à réaliser s'élève à -9 216 548.97 €.

Les réalisations de l'exercice 2020 représentent :

- 249.2 M€ en dépenses et 301.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 122.2 M€ en dépenses et 124.9 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2021 dont le solde est égal à -9.2 M€).

2 - Budget annexe des services à caractère administratif

BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement				
Investissement	63 729.05		300 396.71	364 125.76
Sous-Total (2)	63 729.05		300 396.71	364 125.76

3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	9 322 718.85	-839 931.08	6 413 500.48	14 896 288.25
Investissement	257 331.47		6 528 721.12	6 786 052.59
Sous-Total (3)	9 580 050.32	- 839 931.08	12 942 221.60	21 682 340.84
Solde des restes à réaliser				- 3 170 339.16

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	6 417 044.95	- 3 710 697.22	3 888 696.21	6 595 043.94
Investissement	- 2 675 725.40		311 630.00	- 2 364 095.40
Sous-Total (3)	3 741 319.55	-3 710 697.22	4 200 326.21	4 230 948.54
Solde des restes à réaliser				- 1 220 884.97

BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	1 374.92		1 587.84	2 962.76
Investissement	71 489.63		-709.61	70 780.02
Sous-Total (3)	72 864.55		878.23	73 742.78
Solde des restes à réaliser				0.00

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	6 356 248.33	- 3 299 259.61	4 205 812.67	7 262 801.39
Investissement	1 459 885.08		981 625.78	2 441 510.86
Sous-Total (3)	7 816 133.41	- 3 299 259.61	5 187 438.45	9 704 312.25
Solde des restes à réaliser				- 2 258 173.82

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	1 098 072.51	- 400 120.00	689 097.19	1 387 049.70
Investissement	297 862.67		-1 001 492.20	-703 629.53
Sous-Total (3)	1 395 935.18	- 400 120.00	-312 395.01	683 420.17
Solde des restes à réaliser				333 380.46

BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

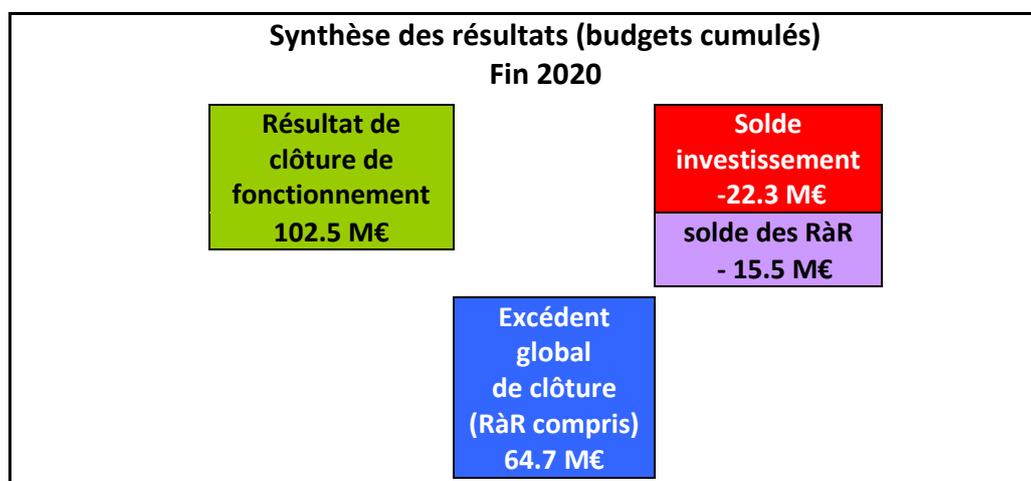
	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020
Fonctionnement	345 946.22		45 178.00	391 124.22
Investissement	257 751.70		64 057.37	321 809.07
Sous-Total (3)	603 697.92		109 235.37	712 933.29
Solde des restes à réaliser				

4 – Résultats de clôture 2020 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture exercice 2020 (hors RàR)
Total 1+2+3	51 912 727.52	-48 717 826.95	77 002 307.34	80 197 207.91

Solde des restes à réaliser consolidés	-15 532 566.46
---	-----------------------

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 80.2 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 64.7 M€.



II – L'EXECUTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

L'exercice 2020 est difficilement comparable à celui de 2019. En effet, deux événements majeurs sont venus impacter l'activité :

- le transfert effectif au premier juillet des compétences du département : la voirie, le tourisme et les compétences sociales : fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD), la prévention spécialisée et le fonds de solidarité logement (FSL) avec en recettes de fonctionnement une dotation de compensation reçue du Département et en dépenses, les coûts correspondants aux charges transférées, tant en fonctionnement qu'en investissement,

- la crise sanitaire COVID-19 qui a entraîné des dépenses supplémentaires :
 - o frais de nettoyage des bâtiments et des véhicules,
 - o protection du personnel (masques, gel hydro alcoolique, visières de protection),
 - o soutien au tissu économique,
 - o aides au stationnement dans les parkings

Et également des diminutions de recettes (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Nautiform, redevance spéciale, exonérations de loyers économiques pour les Start'Up, taxe de séjour).

L'impact budgétaire de cette crise a pu être atténué par un dispositif d'étalement de charges permis par la circulaire gouvernementale du 24 août 2020.

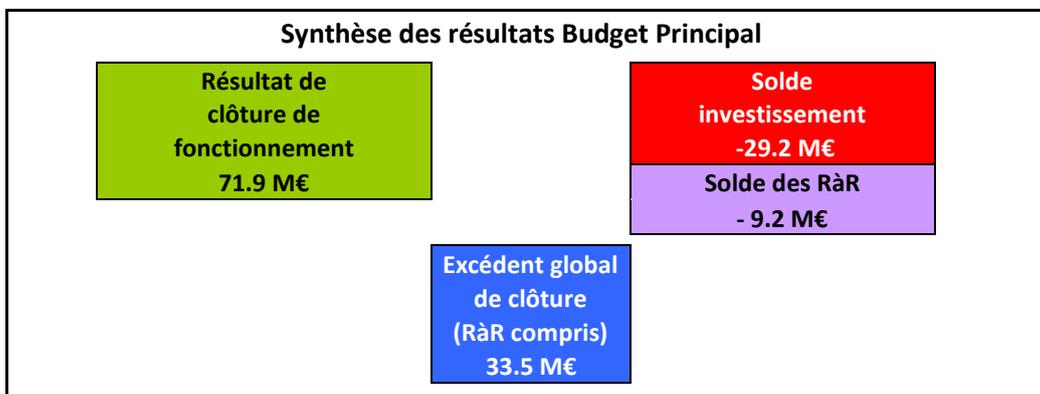
LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	249 248 309 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)	321 216 898 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>230 958 736 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>297 703 057 €</u>
Dépenses de gestion	221 295 119 €	Impôts et taxes	204 306 765 €
Charges spécifiques et dotations aux provisions	315 187 €	Dotations versées par l'Etat	52 523 523 €
Charges financières	9 348 430 €	FPIC	3 733 132 €
Opérations d'ordre	18 289 573 €	Autres dotations et participations	13 657 627 €
		Autres produits courants	20 166 209 €
		Recettes spécifiques et reprises provisions	1 686 612 €
		s/total recettes réelles hors	296 073 868 €
		cessions et prod. Financiers	
		Produits financiers	788 263 €
		Cessions	840 926 €
		Opérations d'ordre	3 459 656 €
		s/total recettes réelles + ordre	301 162 713 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	71 968 589 €	Résultat reporté	20 054 185 €

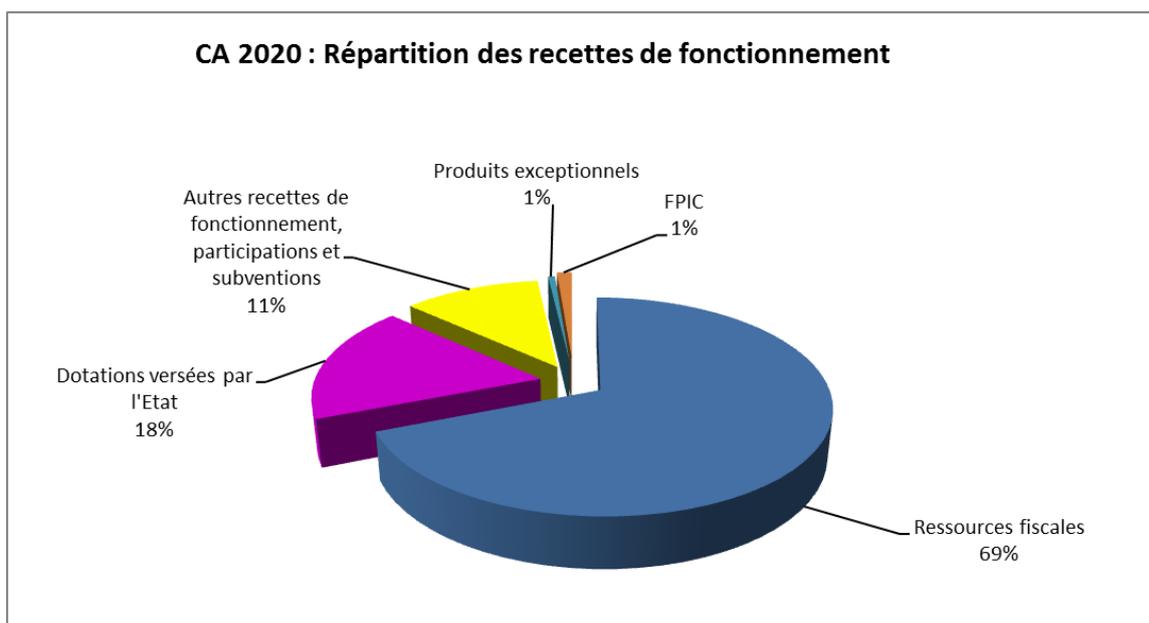
INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)	154 121 177 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	124 897 972 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>102 667 948 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>90 497 833 €</u>
Dépenses d'équipement	71 455 734 €	Emprunts	15 000 000 €
Capital de la dette	24 696 702 €	Autres recettes d'équipements	15 818 982 €
Autres dép. financières	6 143 618 €	Recettes financières	18 873 313 €
Opérations comptes tiers	371 894 €	Opérations comptes tiers	337 719 €
s/total dépenses réelles	102 667 948 €	Affectation résultat	40 467 819 €
		s/total recettes réelles	90 497 833 €
Opérations d'ordre	19 570 222 €	Opérations d'ordre	34 400 139 €
s/total dépenses réelles + ordre	122 238 170 €	s/total recettes réelles + ordre	124 897 972 €
Résultat reporté	31 883 007 €	Solde investissement	
		Restes à réaliser	18 403 837 €
Restes à réaliser	27 620 386 €	Solde des RàR	
		- 9 216 549 €	
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	-38 439 754 €		
Excédent global de clôture (RàR compris) :	33 528 835 €		



1 – Les recettes de fonctionnement

➤ **296.1 M€ en 2020** (opérations réelles hors cessions et produits financiers)



1-1 Recettes fiscales (204.3 M€, 69 % des recettes de fonctionnement)

en K euros

	2019	2020
--	------	------

Impôts et taxes	203 278	204 307	+0.5 %
------------------------	----------------	----------------	--------

Fiscalité Economique	91 824	93 665
CFE	46 661	47 639
CVAE IFER TASCOM	33 782	34 578
DCRTP GIR	10 452	10 393
Allocations compensatrices CFE CVAE	929	1 055

Fiscalité ménages	68 829	69 691
TH TFB TFNB	64 673	65 330
Allocations compensatrices TH - TF	4 156	4 361

Rôles supplémentaires/complémentaires	2 475	521

TEOM	40 150	40 430

Le panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les ménages (TH, TFB et TFNB), provenant, d'une part, de transferts de fiscalité perçue préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement part de TH perçue par les Départements) et, d'autre part, de l'instauration d'une fiscalité mixte en janvier 2011.

Saint-Etienne Métropole n'ayant pas augmenté ses taux de fiscalité en 2020 par rapport à 2019, le produit de la fiscalité directe évolue en 2020 uniquement en raison de :

- la revalorisation forfaitaire de 1,2 % des valeurs locatives des locaux non professionnels (taux d'inflation sur les douze derniers mois échus, de novembre 2018 à novembre 2019) ; avec la réforme de la taxe d'habitation, les valeurs locatives des locaux non professionnels imposables à la taxe d'habitation sur les résidences principales ont été revalorisées de seulement 0,9 % par la Loi de finances pour 2020,
- la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels à partir de la moyenne de l'évolution des loyers constatée sur les trois années précédentes dans le Département de la Loire,
- la progression physique des bases fiscales.

➤ **La fiscalité économique en 2020 : 93.7 M€ soit 45.9 % des recettes fiscales**

La Cotisation Foncière Economique (CFE), héritière de la taxe professionnelle(TP), représente **47.6 M€** en 2020, soit plus de 23 % des ressources fiscales de la Métropole. Il s'agit de la principale ressource fiscale économique qui progresse de 2 % en 2020 par rapport à 2019.

En 2020, le territoire métropolitain compte 28 331 établissements imposables à la CFE (27 005 en 2019) : 19 831 établissements, qui ne possèdent pas de locaux professionnels ou dont la valeur locative du local professionnel est très faible, sont assujettis à une cotisation forfaitaire minimum, fonction de leur chiffre d'affaires (CA). Le montant total de l'imposition à la CFE pour ces établissements est de 8,19 M€ en 2020 contre 7,62 M€ en 2019, soit + 574 K€ (+7,5%) pour Saint-Etienne Métropole.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de **28.3 M€** en 2020 pour Saint-Etienne Métropole, soit en hausse de 5 % par rapport à 2019.

La CVAE représente 1.5 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire dont 26.5 % versés au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 K€).

L'Etat reverse aux collectivités en année N, les acomptes de TASCOM versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Deux autres ressources complètent la CFE et la CVAE en substitution à la taxe professionnelle :

- l'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) qui représente **1.8 M€** en 2020, montant stable par rapport à celui de 2019,
- la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) **4.4 M€**, en baisse de 0.6 M€ par rapport à 2019.

La dotation de compensation de la réforme TP (DCRTP) et la GIR (Garantie Individuelle des Ressources) représentent 10.4 M€.

Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010, qui se décompose en :

- une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.5 M€ en 2020, en baisse de -60 K€ par rapport à 2019 (Cette dotation est une variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations d'Etat depuis 2019),
- une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

Les allocations compensatrices (1.1 M€) mises en place pour compenser des pertes de recettes fiscales des entreprises dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales, sont en hausse de 127 K€ en 2020 par rapport à 2019. L'allocation

compensatrice pour l'exonération de cotisation minimum de CFE des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 K€, est de 909 K€ en 2020 contre 823 K€ en 2019.

➤ **La fiscalité ménages en 2020 : 69.7 M€ soit 34.1 % des recettes fiscales**

La taxe d'habitation (TH) : 57.3 M€ en 2020 : en hausse de 1 % par rapport à 2019.

La TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux de TH appliqué par Saint-Etienne Métropole est inchangé depuis sa création en 2011, soit 10.56 %, dont 9.6 % de fraction de taux liée au transfert du département et 0.96 % de fiscalité mixte.

Ce produit est, pour partie, reversé par l'Etat à Saint-Etienne Métropole au titre du dégrèvement d'une partie des contribuables locaux dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation instituée par la Loi de finances 2018.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 7.3 M€ en 2020. Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 1.37 % inchangé depuis sa création en 2011.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0.7 M€ en 2020. Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€ en 2020, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

Les allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières perçues en 2020 représentent 4.4 M€ en hausse de 0.2 M€ par rapport à 2019. Cette évolution résulte d'une augmentation des bases exonérées sur l'année 2019 (principalement liée au rétablissement du bénéfice de l'exonération de TH, sous conditions de ressources, pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité).

➤ **En complément de ces recettes, en 2020, ont été enregistrés 0.5 M€ de rôles supplémentaires** (au titre des années antérieures) **et complémentaires**, soit 0.2 M€ au titre de la CFE et 0.3 M€ au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 40.4 M€ soit 19.8% des recettes fiscales**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 40.4 M€ en 2020 (dont 197 K€ de rôles supplémentaires et complémentaires), soit en hausse de 0.7 % par rapport à 2019, et constitue le mode de financement principal du service de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte proprement dite, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des bases de la TEOM qui ont progressé de 2.37 % sur la période comme suit :

En %	Année 2019 par rapport à 2018	Année 2020 par rapport à 2019
Revalorisation forfaitaire des bases	2.20	1.20
Part locale évolution habitat	0.28	1.17
Total	2.48	2.37

Afin d'ajuster cette recette aux dépenses du budget des déchets, le taux de TEOM a été diminué de 0.15 points pour être fixé à 8.00 % en 2020 (contre 8.15 % en 2019), soit -1,8 %.

Quelques taux de TEOM 2020 :

TOULON METROPOLE (zonages)	Taux moyen 11,29 %
MONTPELLIER METROPOLE	11,25 %
CA VIENNE CONDRIEU (2 zonages)	Taux 9,71 % et 8,00 %
CC FOREZ-EST (2 zonages)	Taux 11,57 % et 9,45 %
METZ METROPOLE	9,25 %
TOURS METROPOLE	8,96 %
CA LOIRE-FOREZ	8,90 %
ORLEANS METROPOLE	8,73 %
CA GRAND ROANNE (2 zonages)	Taux 8,65 % et 7,00 %
NICE METROPOLE	8,46 %
GRENOBLE METROPOLE	8,30 %
SAINT-ETIENNE METROPOLE	8,00 %
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	7,99 %
NANTES METROPOLE	7,50 %
RENNES METROPOLE (zonages)	Taux moyen 7,14 %
GRAND NANCY METROPOLE	6,71 %
BREST METROPOLE	5,71 %

En 2020, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale).

1-2 La DGF (dotation globale de fonctionnement) (52.5 M€ en 2020, 17.7 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
	53 265	52 524	- 1.4 %
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	39 315	38 596	-1.8 %
Dotation d'intercommunalité	13 950	13 928	- 0.2 %

Elle se décompose en deux parts :

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **38.6 M€** en 2020 (plus de 13 % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la dotation de compensation « part salaires » dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

La loi de finances pour 2020 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à 1,8 % par le Comité des finances locales réuni en séance le 4 février 2020, ce qui génère une baisse de recettes de 719 K€ pour Saint-Etienne Métropole.

➤ **La dotation d'intercommunalité : 13.9 M€ en 2020.** Principale ressource exogène de Saint-Etienne Métropole, le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité de Saint-Etienne Métropole (33.64 €/habitant) est figé depuis 2018. Ce montant par habitant est garanti du fait d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 de 0,39 points en 2020 (le mécanisme de garantie fonctionne dès lors que la CIF est supérieur à 0.35 points).

1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (17.4 M€, 5.9 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
FPIC	3 262	3 733	+14.4 %
Autres dotations et subventions			
YC département	5 838	13 657	+ 133.9 %
Hors département	5 838	6 137	+ 5.1 %

➤ **Le FPIC** : Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés.

Le montant du FPIC 2020 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 11.3 M€ (10.8 M€ en 2019).

Comme chaque année, le Conseil Métropolitain a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

Le Conseil Métropolitain du 5 octobre 2020 a approuvé une répartition dérogatoire du FPIC 2020 conduisant à attribuer 67 % soit 7 577 K€ aux communes et 33 % soit 3 733 K€ à Saint-Etienne Métropole.

➤ Le budget de Saint-Etienne Métropole bénéficie aussi de **participations et de subventions** versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour contribuer à la réalisation de certaines dépenses ou soutenir certains programmes et actions (PLIE, politique de la ville, contrats de rivières, tri des déchets, grands équipements structurants...). Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.6 M€), le produit de la taxe de séjour (0.4 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.04 M€) reversé à la société gérant l'hippodrome et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.04 M€).

Suite aux transferts de compétences du Département à Saint-Etienne Métropole, une dotation de 7.5 M€ a été versée par le Département pour permettre de financer l'exercice des compétences sociales, voirie, et tourisme (dont 0.4 M€ versé à titre exceptionnel pour financer des matériels et engins conservés par le département). Cette dotation finance des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

1-4 Les autres produits de fonctionnement (20.2M€, 6.8 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2019/2018
Autres produits de fonctionnement	22 341	20 166	- 9.7 %
Produit des services	7 045	6 144	- 12.8 %
Atténuation de charges	948	607	- 36.0 %
Remboursement frais personnel	7 325	7 020	-4.2 %
Revenus des immeubles/produits de gestion	7 023	6 395	- 8.9 %

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 6.1 M€.**

Se retrouvent ici notamment les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (1.9 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.4 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain ainsi que les recettes de la boutique du Musée (0.1 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.3 M€), la refacturation du produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.1 M€), les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.7 M€), les remboursements

des frais de structure des services mutualisés avec la ville de Saint-Etienne et de Saint-Chamond (0.1 M€), les recettes des aires d'accueil des gens du voyage (0.1 M€) et le remboursement par la ville de Saint-Etienne des dépenses relatives à la mise en œuvre des pistes cyclables provisoires (dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19).

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 0.6 M€.**

Ce poste comprend des remboursements d'indemnités journalières et de cotisations sociales.

Une régularisation exceptionnelle relative au supplément familial de traitement en 2019, explique la baisse de ces recettes.

➤ **Les remboursements de personnel : 7.0 M€ en 2020 :**

Ce poste comprend : 0.3 M€ en subventions de la part de divers organismes notamment la Région (FEDER, PAEC, PSADER), le département de la Loire (PAEN, Contrat Unique d'Insertion ou CUI..), la DDT (FEADER) et 1.5 M€ pour des remboursements concernant les services communs et des mises à disposition de personnel avec les villes de Saint-Etienne et Saint-Chamond.

Se trouvent également ici 4.3 M€ correspondants aux remboursements au titre des budgets annexes assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement.

A ce montant, il convient d'ajouter le remboursement par la Cité du Design des personnels mis à disposition de l'école supérieure d'art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE), soit 0.9 M€.

➤ **les revenus des immeubles : 6.4 M€ en 2020 :**

Il s'agit notamment des loyers des bâtiments économiques (3.6 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade (2.0 M€), de la redevance pour le Zénith (0.2 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.1 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que du Mécénat (0.2 M€).

1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (1.7 M€, 0.6 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Produits exceptionnels et reprises de provisions	2 976	1 687	- 43.3 %

Les produits exceptionnels et reprises de provisions sont constitués essentiellement d'une reprise de provision pour la rétrocession de TGAP encaissée en 2017 à hauteur de 1.7 M€ et définitivement acquise.

Ils sont en baisse de 1.3 M€ principalement en raison de reprises de provisions comptabilisées en 2019 pour la société Elifrance (-0.8 M€), et pour Novaciéries (- 0.4 M€).

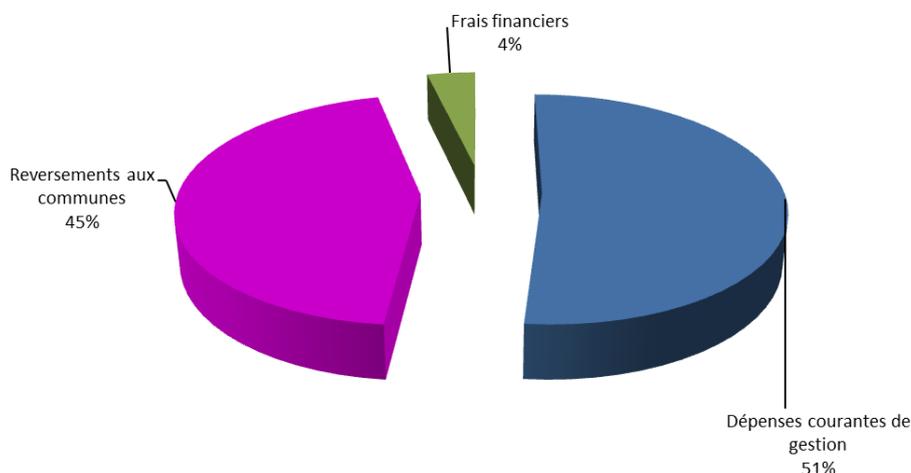
Synthèse des recettes de fonctionnement

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Impôts et taxes	203 278	204 307	+ 0.5 %
Dotations versées par l'Etat	53 265	52 524	- 1.4 %
FPIC	3 262	3 733	+ 14.4 %
Autres dotations et participations	5 838	13 657	+ 133.9 %
Autres produits courants	22 341	20 166	- 9.7 %
Recettes courantes de gestion	287 984	294 387	+ 2.2 %
Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles	290 960	296 074	+ 1.8 %

2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)

➤ **230.2 M€ en 2020** (opérations réelles et charges financières nettes)

CA 2020 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette et reversements aux communes)



2-1 Les reversements aux communes 102.9 M€ (44.7 % des dépenses de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2019	2020
Reversements aux communes	97 323	102 312
AC	73 843	78 832
DSC	23 480	23 480
Reversements de fiscalité au SIPAB	5 294	200
Reversement taxe de séjour	601	425
Reversement Paris Hippiques	72	0

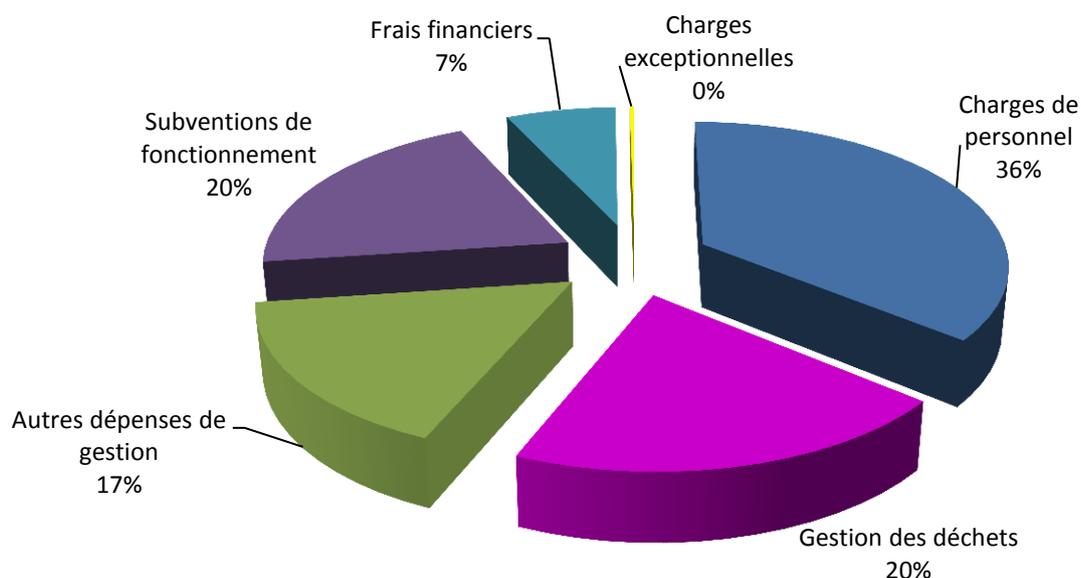
- Les reversements aux communes représentent en 2020, 102.3 M€ :
 - 78.8 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP,
 - 23.5 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Ce poste évolue à la hausse principalement :

- suite à un changement des modalités de reversements de fiscalité au SIPAB (Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon) : pour les communes membres les reversements sont effectués via l'attribution de compensation à compter de 2020 (+ 5.3 K€)
 - suite à une diminution du Forfait Post Stationnement perçu par la Collectivité puis reversé à la Ville de Saint-Etienne (-0.1 M€),
 - et en raison d'ajustements en lien avec la compétence Eau Pluviale (-0.2 M€).
- Un montant de 0.2 M€ est reversé à la Communauté de Communes de Forez Est au titre des reversements de fiscalité au SIPAB.
 - Le produit de la taxe de séjour, reversé à l'office de tourisme, représente 0.4 M€.
 - Les produits perçus au titre des Paris Hippiques sont désormais reversés à la société Hippique au titre des dépenses courantes de gestion (prestations de services).

2-2 Les dépenses courantes de gestion 127.3 M€ (55.3 % des dépenses de fonctionnement)

CA 2020 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette ; hors reversements aux communes)



2-2-1 Les charges de personnel 45.8 M€ (36.0 % des dépenses courantes de gestion)

en K euros	2019	2020	Evolution
			2020/2019
Les charges de personnel (012)	43 009	45 780	+ 6.4 %

YC département

Les dépenses de personnel augmentent principalement en raison des transferts des agents du Département (reprise des compétences sociales, tourisme et de la voirie départementale), ce qui correspond à une augmentation de 1 301 K€ sur 6 mois (transfert au 1er juillet 2020), soit 62 postes (en Equivalent Temps Plein) compensés par une augmentation de l'AC.

La crise sanitaire COVID-19 a également généré des dépenses supplémentaires (prime COVID : 183 K€).

D'autres facteurs internes viennent également expliquer cette évolution en raison :

- des postes vacants pourvus en 2020,
- de la convention de service commun avec la Ville de Saint-Etienne concernant la mutualisation de la Direction Communication et Marketing Territorial ainsi que la création de l'Observatoire SIG (+ 493 K€) afin de développer de nouvelles prestations,
- du Glissement Vieillesse Technicité, des avancements d'échelons et de grade (+ 681 K€),
- et de l'augmentation de l'enveloppe des apprentis (+ 44 K€), avec en parallèle une diminution des recettes.

Des économies ont cependant été réalisées et ont donc pu permettre d'amoindrir l'augmentation de la masse salariale 2020, notamment :

- des ajustements de l'organisation en fonction des départs en retraite,
- la diminution de l'enveloppe des CDD non permanents ainsi que des éléments variables, comme les heures supplémentaires non effectuées en période de pandémie.

2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 25.9 M€ (20.3 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Gestion des déchets	26 078	25 867	- 0.8 %

La part relative à la gestion des déchets s'élevé à 25.9 M€.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (4.8 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SUEZ pour l'enfouissement des ordures ménagères (9.9 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (3.8 M€), la convention avec la CALF pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Estivareilles et le plan local de prévention des déchets (0.2 M€), la gestion des quais des Brunandières et de Saint Chamond (1.2 M€), l'élimination des déchets verts (0.2 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2.3 M€), les dépenses liées au tri et la valorisation (3.2 M€), à l'optimisation de la collecte sélective (0.2 M€) et les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire COVID-19 (0.1 M€)

Globalement, les dépenses liées à la gestion des déchets baissent légèrement (-0.8 %).

Deux éléments principaux expliquent cette baisse:

- une diminution des coûts de prestation de collecte, liée d'une part à la mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte des déchets ordures ménagères et emballages/papiers (en porte à porte ou en conteneurs enterrés) débutés en juin 2019, qui produit pleinement ses effets en 2020, et d'autre part à une révision des prix unitaires à la baisse.
- une année 2020 atypique marquée par la crise sanitaire COVID-19 : diminution des coûts d'exploitation des déchèteries liée à la fermeture des 13 déchèteries pendant 7 semaines lors du premier confinement.

Parallèlement, il est à noter une hausse des coûts d'enfouissement : légère augmentation des tonnages enfouis et évolution du prix unitaire et de la TGAP (+ 1 € HT / tonne).

2-2-3 Les autres dépenses de gestion 21.0 M€ (16.5 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Autres dépenses de gestion	20 455	21 019	+ 2.8 %

Les dépenses de gestion regroupent 2 types de charges :

- **les charges dites « incompressibles » (10.4 M€)**, c'est-à-dire celles qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la collectivité, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).

Principalement :

- eau, électricité : 2.1 M€
- primes d'assurances, charges locatives de copropriété, frais de gardiennage : 1.5 M€
- taxes foncières et autres droits : 1.4 M€
- remboursements de frais aux communes : 3.4 M€
- remboursements de frais à des tiers (département...) : 0.6 M€
- locations immobilières et crédit-bail immobilier : 0.6 M€
- services bancaires et concours divers (cotisations...) : 0.4 M€

- **les charges dites « compressibles » (10.6 M€)** qui englobent notamment les dépenses de fournitures, d'entretien et de réparations, de cérémonies, de missions, d'affranchissement, de télécommunication...

Figurent notamment dans cette catégorie :

- les vêtements de travail (personnel rivières, assainissement et voirie) 53 K€, les fournitures administratives et fournitures de la boutique du MAMC 85 K€,
- les autres matières et fournitures de petit équipement pour 212 K€ (petit matériel pour le MAMC, le stade, les rivières...), les fournitures de voirie 331 K€,
- les contrats de prestations de services 575 K€ (gestion des aires d'accueil des gens du voyage, prospection économique, mesures d'accompagnement social lié au logement...),
- frais d'animations : PLIE, services aux entreprises, MAMC, animation sportives... 882 K€,
- l'entretien des terrains pour 481 K€, l'entretien des bâtiments pour 395 K€, l'entretien des voies et réseaux pour 2 429 K€, l'entretien divers et les contrats de maintenance pour 1 542 K€,
- 417 K€ de frais de nettoyage des locaux en augmentation en raison de la crise sanitaire COVID-19 (y compris stade, MAMC et bâtiments économiques), 473 K€ pour les frais d'affranchissement et de téléphone.
- frais divers d'administration générale (documentation, formation, achat de prestations ASSE, Sport de Haut Niveau...) 393.7 K€,
- acquisitions de masques, gel, lunettes de protection (221.3 M€) en raison de la crise sanitaire COVID-19,
- frais de transport 282 K€,
- frais de communication 691 K€,
- honoraires et rémunérations diverses (assistance juridique, conseil, études...) 368 K€, frais d'actes et contentieux 4 K€, 337 K€ d'annonces et insertions, d'achats d'espaces publicitaires et de campagne (affichage + spots publicitaires, parution dans des revues, des réseaux d'affichage pour la métropole et le musée d'art moderne) et d'autres publications diverses.

2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 25.7 M€ (20.2 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Subventions de fonctionnement	16 984	20 922	+ 23.2 %
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	5 992	3 577	- 40.3 %
+Autres frais	1 227	1 193	- 2.8 %
Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante	24 203	25 692	+ 6.2 %

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de **12.8 M€** : figurent notamment les financements apportés à la Cité du Design (6 745 K€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 252 K€ dont 90 K€ pour relancer le tourisme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (354 K€), au SCOT (303 K€), à l'Agence de Développement Touristique de la Loire (261 K€), la participation versée au fonds « Région Unie » afin d'apporter des aides aux entreprises du territoire impactées par la crise sanitaire COVID-19 (1 650 K€), au Pôle Métropolitain (199 K€), au Parc du Pilat (200 K€), au Fonds Local de l'innovation (146 K€), aux contrats rivières et eaux pluviales (130 K€), au SMAGL (134 K€), au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (118 K€), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (96 K€), aux crèches inter-entreprises (63 K€), au SYDEMER (61 K€), au Fonds de Solidarité Logement (30 K€), à l'ADIL (38 K€),...

- **Subventions diverses** à hauteur de **6 M€** : il s'agit de l'ensemble des subventions versées : à EPURES (658 K€), au titre du contrat de ville (427 K€), du FSL (536 K€), de la prévention spécialisée (1 848 K€), la télévision locale TL7 (402 K€), au Fonds local de l'innovation (495 K€), la politique économique (430 K€), la politique de développement durable (363 K€), la politique culturelle (221 K€),

la convention d'objectif avec l'ASSE (233 K€), le sport de haut niveau (155 K€), l'école de la 2^{ème} chance (100 K€)...

Figurent également dans ce poste :

- d'autres contributions pour **1.7 M€** : contributions versées aux délégataires au titre des eaux pluviales (1 545 K€), 100 K€ dans le cadre de la DSP du Zénith, et 20 K€ pour la DSP de gestion d'équipements réceptifs,
- ainsi que des créances éteintes pour **0.1 M€**,
- et un dégrèvement de TASCOM pour **0.2 M€**.

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes : budget transport et mobilité (2 000 K€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1 021 K€), budget Zones Industrielles (220 K€), budget Parcs et aires de stationnement (266 K€) en augmentation de 200 K€ pour des tarifs préférentiels accordés en raison de la crise sanitaire COVID-19 et budget réseaux de chaleur (71 K€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : il s'agit du montant des indemnités et de la formation des élus.

2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 0.3 M€ (0.2 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	3 238	315	- 90.3 %

Ce poste comprend diverses annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions sont en baisse de 2.9 M€ essentiellement en raison de provisions constituées en 2019 et non renouvelées en 2020 : 2 M€ pour faire face aux risques de taux liés à certains produits structurés (au 31 décembre 2020 la provision totale s'élève à 11 M€) et 1.1 M€ pour des contentieux de TEOM.

Il est à noter que les dépenses effectuées pour faire face à la crise sanitaire COVID-19 ont fait l'objet d'une procédure d'étalement de charges.

Synthèse des dépenses de gestion

<i>en K euros</i>	2019	2020	Evolution 2020/2019
Les charges de personnel	43 009	45 780	+ 6.4 %
Gestion des déchets	26 078	25 867	- 0.8 %
Autres dépenses de gestion	20 455	21 019	+ 2.8 %
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	24 203	25 692	+ 6.2 %
Total dépenses courantes de gestion	113 745	118 358	+ 4.1 %
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	217 035	221 295	+ 2.0 %
Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)	220 273	221 610	+ 0.6 %
<i>Pour mémoire</i>			
Intérêts nets de dette (y compris swap)	8 948	8 560	+ 4.3 %
Total des charges de fonctionnement	229 221	230 170	+ 0.4 %

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

3 - 1 – L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2019	2020
Produit de fonctionnement courant	287 984	294 387
Charges de fonctionnement courant	217 035	221 295
Excédent brut de fonctionnement	70 949	73 092
Solde exceptionnel	-262	+ 1 371
Epargne de gestion (hors impact étalement de charges COVID)	70 687	74 463

L'**épargne de gestion** augmente de 3.8 M€ entre 2019 et 2020. Cela s'explique principalement par la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport et au résultat exceptionnel positif en 2020.

3 - 2 – L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (8.6 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (24.7 M€)

<i>en K euros</i>	2019	2020
Frais Financiers nets*	8 948	8 560
<i>Dont transferts 2016 (voirie)</i>	932	796
<i>Dont transfert 2017 et (SDCI)</i>	22	12
<i>Dont transfert du Département 2020 (voirie)</i>		90
Capital de la dette	23 693	24 685
<i>Dont transferts 2016 (voirie)</i>	5 923	5 489
<i>Dont transfert 2017 (SDCI)</i>	63	33
<i>Dont transfert du Département 2020 (voirie)</i>		495
Annuité nette de dette	32 641	33 245

* les frais financiers nets comprennent les intérêts de la dette, les charges et produits de swap et la variation des ICNE

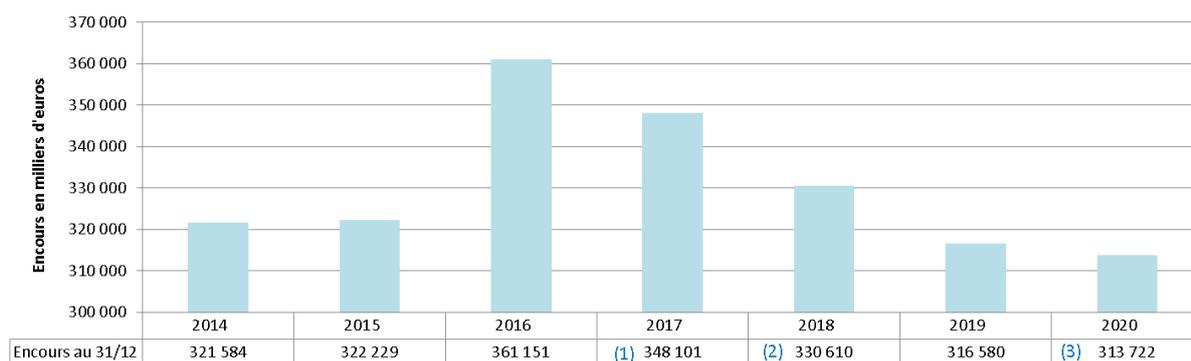
L'encours de dette au 31/12/2020 s'établit à 313.7 M€. Il se répartit à 81.8 % en taux fixes (256.7 M€), 14.3% en taux révisables (44.9 M€) et 3.9% en taux structurés (12.1 M€)

L'annuité nette de dette de l'année 2020 représente 33.2 M€.

Le taux moyen de la dette en 2020 s'élève à 2.99 % (exposition finale avec swap) contre 3.07 % en 2019.

L'encours de dette sur le budget principal est en baisse, passant ainsi de 316.6 M€ fin 2019 à 313.7€ fin 2020 (soit une diminution de 3 M€).

Evolution de l'encours de dette du budget principal



- (1) dont Dette transférée - passage CU
 (2) dont Dette transférée - 8 nouvelles communes
 (3) dont Dette transférée - Département

3 - 3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

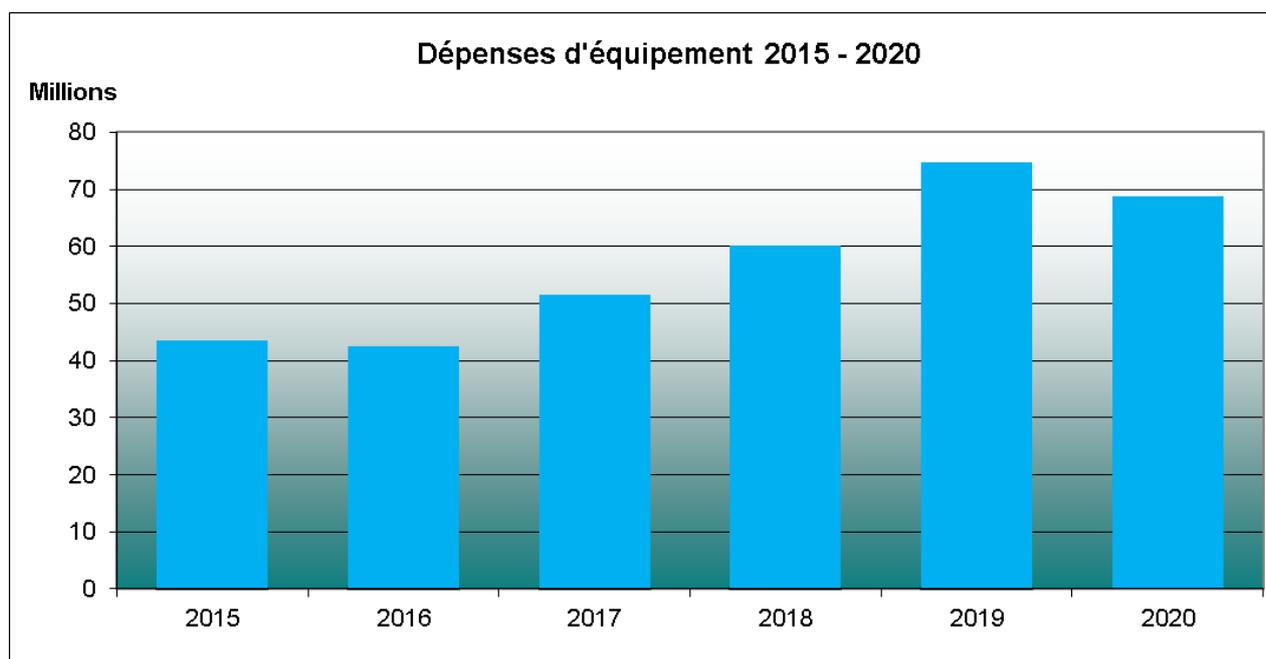
<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne de gestion	70 687	74 463
- Frais Financiers nets	- 8 948	- 8 560
Epargne brute	61 739	65 903
- Capital de la dette / cautions	- 23 745	- 24 697
Epargne nette	37 994	41 206

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette progresse. Elle se situe autour de 65.9 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2020, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 22.2 %.

Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

4– Les investissements 2021 : 78 M€ (dont 68.9 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



en K euros

	2019	2020
Les dépenses d'investissement	87 736	77 971
dont dépenses d'équipement	74 857	68 860
soit dépenses directes d'équipement	58 445	50 825
dont opérations sous mandat	840	372
soit fonds de concours et subventions d'équipement	16 412	18 035
dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)	2 125	2 968
dont dépenses financières d'investissement	10 754	6 143

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 62.1 % en 2020.

4 - 1 – Les dépenses d'équipement (68.9 M€) et les attributions de compensation (3 M€) :

- Les dépenses directes d'équipement : 50.8 M€

Dans le domaine de l'innovation, du développement économique et de l'attractivité du territoire (10.1 M€) :

- Le montant consacré à la politique de développement économique au sein du budget principal à hauteur de **2.5 M€** a permis de poursuivre les projets de réhabilitation de friches : Novaceries à **Saint-Chamond** (1.4 M€), zone de Molina (0.1 M€), des travaux d'entretien courant sur le Parc de METROTECH à **Saint-Jean-Bonnefonds** (0.1 M€). D'autres réalisations ont été effectuées : la réhabilitation des bâtiments économiques (0.6 M€) (dont bâtiments : B2O, Fauriel, pôle optique et vision, Giat St-Etienne, Fauriel Carlson Wagon Lit Travel, Polyane, Profilor, Necker, l'hôtel d'entreprises situé à Saint héand, les Pépinières Imprimerie et Montreynaud) et le restaurant de Grüner. Des requalifications de zones industrielles ainsi que des études économiques ont également été menées (0.3 M€).
- Au niveau du numérique, le développement du plan « vers le numérique à l'école » se poursuit avec la mise à disposition des équipements informatiques auprès des enseignants et des élèves ainsi que le développement des infrastructures wifi et la mise en œuvre d'expérimentations d'usages numériques innovants, et le déploiement du programme MIND ont représenté un investissement de **0.6 M€**.
- Pour développer le tourisme local, à travers ses différentes composantes (tourisme d'affaires, urbain, vert ou patrimonial) **7 M€** ont été dépensés pour l'attractivité du territoire : les travaux et le matériel nécessaire à l'exploitation du stade Geoffroy Guichard (1.6 M€), l'investissement courant du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.5 M€) à **Saint-Priest-en-Jarez** ainsi que l'aménagement des locaux (0.9 M€), les actions en faveur des équipements touristiques (0.8 M€) : Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, Château de **Fontanès**, Le Corbusier à **Firminy**, Zénith..., les opérations « murs peints », « plan lumière », des dépenses nécessaires au label « Pays d'Art et d'Histoire » et la poursuite du plan de jalonnement pour rendre plus attractif le territoire. Des travaux ont été réalisés à la cité du Design (0.3 M€) (remplacement de l'ascenseur de la Tour Observatoire, travaux dans la platine,...) et sur le bâtiment de la Verrière (0.1 M€). La réalisation d'un équipement sportif omnisports métropolitain dans le Gier à **Saint-Chamond** s'est poursuivie (2.8 M€).

Dans le domaine de l'environnement et de la voirie (un budget de 35.9 M€ en investissement)

- Afin d'améliorer la qualité des voiries et des espaces publics, le programme annuel de voiries de 2020 s'est élevé à la somme de **22.5 M€** : 21.5 M€ ont été consacrés à la voirie communautaire

et à la voirie Métropolitaine (transfert département), auxquels se rajoutent les crédits affectés aux travaux Rue Colonel Marey (0.4 M€), et au PEP Manufacture Plaine Achille (0.6 M€).

- Au titre de l'amélioration de la qualité des rivières et de leurs berges : **5.2 M€**. Divers travaux ont été réalisés sur le Furan, le Gier et sur l'Ondaine. Les contrats rivière permettent la programmation d'actions de restauration des rivières tant au niveau de la qualité de l'eau, qu'en ce qui concerne la qualité des berges et des milieux s'y rapportant, ainsi que la gestion des crues. A travers ces contrats de rivières, Saint-Etienne Métropole valorise et gère durablement les rivières.
- La qualité des rivières passe par le bon fonctionnement de l'assainissement. En fonction du schéma directeur de l'assainissement, des crédits de **1.1 M€** y ont été consacrés. Les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières en synergie avec les contrats de rivière (Furan, Gier et Ondaine), permettent de collecter et de traiter les eaux polluées par temps sec et par temps de pluie (1.1 M€).
- Dans le cadre de la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), Saint-Etienne Métropole procède aux réparations, changements ou installations de poteaux incendie : **0.5 M€**.
- Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. Pour cela **1.8 M€** ont été investis en 2020 (l'essentiel des dépenses concernant ce poste figure en fonctionnement). Comme toutes les années, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés (0.9 M€), des bacs et des sacs ainsi que des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte ont été achetés (0.6 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les déchèteries (0.2 M€), ainsi que pour les stations de tri, les composteurs collectifs pédagogiques, les frais d'études pour un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques, la gestion du parc de bacs roulants (matériels et développement d'une application)... (0.1 M€).
- Dans le cadre de la stratégie de développement durable : **0.3 M€** en 2020. L'essentiel des crédits a été consacré à la poursuite de la biodiversité dans les corridors du Gier, la lutte contre les nuisances sonores (écrans acoustiques), ainsi qu'à la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions, à des études réalisées dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement et de la diminution du bilan carbone,
- Des régularisations comptables équilibrées dépense / recette ont été réalisées :
 - pour les avances de fonds déjà versées à l'EPASE pour les PEP Voirie (Programme d'Équipement Public) Pont de l'Ane à Monthieu, Denfert Rochereau et Dalgabio (3.3 M€) et pour le PEP eaux pluviales Pont de l'Ane à Monthieu (1.1 M€),
 - ainsi que pour la réimputation de mandats d'eaux pluviales sur exercices antérieurs (0.1 M€).

Dans le domaine de l'aménagement et de l'équilibre entre les communes membres 2.9 M€ (hors fonds de concours) :

- La politique de développement local permet de favoriser la réalisation de projets des communes dans une logique d'agglomération avec la réalisation des ECM (Equipements Communautaires Multiloaux) de **Dargoire**, et **Génilac** pour les principaux et qui représentent **0.4 M€** en 2020.
- A travers le programme local de l'habitat, Saint Etienne-Métropole contribue financièrement à la requalification des logements dégradés du parc privé (PIG). Un budget de **0.7 M€** a été alloué à cette politique.
- Depuis le passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole prend en compte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de toutes les communes ce qui a représenté un montant de **0.6 M€**.

- Un budget de **0.3 M€** a été consacré au suivi et à l'animation de l'OPAH-RU des Opérations de Restaurations Immobilières sur les quartiers anciens à **Saint-Etienne** (Tarentaize, Beaubrun, Couriot), **Rive de Gier**, **Saint-Chamond**, **La Ricamarie** et **Firminy**.
- Dans le cadre du plan Vélo, **0.7 M€** ont permis de réaliser des aménagements cyclables de proximité et créer un réseau structurant.
- A cela s'ajoute **0.1 M€** pour la réalisation d'études menées par EPURES dans le cadre du Programme Partenarial d'Activités, et **0.1 M€** pour les aires d'accueil des gens du voyage et à l'aire de grand passage, et pour le réaménagement du site de l'ancienne verrerie Duralex et le secteur Couzon à **Rive-de-Gier** (requalification du site, redynamiser le centre-ville et aménager un nouveau quartier autour du Gier et dessiner une nouvelle entrée Est du Territoire)...

Au titre des équipements de Saint-Etienne Métropole : 1.9 M€ ont été consacrés à l'aménagement et à l'équipement des bureaux de Saint-Etienne Métropole (photocopieurs, mobilier, rayonnage...), à l'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, de logiciels informatiques ainsi qu'à la communication.

- Les fonds de concours : 18 M€

Saint-Etienne Métropole investit sur le territoire local par le versement de subventions d'équipement et de fonds de concours.

En 2020, **18 M€** de fonds de concours et subventions d'équipement ont été versés.

- Subventions d'équipement versées aux communes (**0.8 M€**) : fonds de concours pour le plan climat (0.6 M€) et pour le site le Corbusier à **Firminy** (0.2 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres établissements publics (**5.8 M€**) : aux bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne et requalifier les logements du territoire (2 M€) (Loire Habitat, Métropole Habitat, Gier Pilat Habitat, OPHLM Firminy, OPH Ondaine), aux projets de cohésion sociale de proximité (CUCS) (0.1 M€), au SIEL pour les enfouissements de réseaux électriques sur les communes (1.1 M€) et pour le THD (2.6 M€).
- Subventions d'équipement versées aux organismes de droit privé (**3.8 M€**) : dans le domaine économique (aides économiques, subventions d'équipement dans le cadre du fonds local pour l'innovation et du label French Tech) (1.7 M€), pour l'habitat (fonds de concours aux bailleurs et réhabilitation de parcs privé) (2 M€), et pour le soutien en milieu rural et l'approvisionnement local ainsi que la qualité de l'air (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à l'Etat (**3.1 M€**) : à l'EPASE pour les espaces réceptifs de la Verrière (0.5 M€), à l'université Jean Monnet pour Manutech (0.1 M€), pour le réaménagement du campus (0.1 M€) et pour le Centre des Savoirs et de l'Innovation (1.1 M€), à la Région pour l'échangeur de la Varizelle (0.1 M€), et enfin dans le cadre du fonds local pour l'innovation (1.1 M€), de la diffusion de l'offre de service numérique (0.1 M€), et de l'économie Numérique (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres groupements et collectivités à statut particulier (**4.3 M€**) : à CAP METROPOLE dans le cadre du projet Novaciéries (1.4 M€), pour la rénovation de quartiers anciens (2.2 M€) et pour la requalification du site Pasteur à l'Horme (0.7 M€).
- Deux écritures comptables équilibrées en dépenses/recettes ont été enregistrées (régularisation relative à la participation du collecteur d'assainissement Zone Industrielle Charles Chana à Roche La Molière et solde de l'opération sous mandat de l'ENISE) (**0.2 M€**).

- Les attributions de compensation d'investissement :

3 M€ ont aussi été reversés aux communes de plus de 10 000 habitants, par le biais de l'attribution de compensation en investissement ; ils concernent le produit perçu par Saint-Etienne Métropole pour les amendes de police déduction faite des montants dus pour les transferts de compétence DECI, ORI et d'éventuels remboursement d'annuité pour des travaux exceptionnels de voirie.

4 - 2 – Les dépenses financières en 2020 (6.1 M€) :

Il s'agit de dépenses de nature financière qui concernent :

- Une avance à la SPL CAP METROPOLE pour la Zone Loti à **Saint-Etienne** (0.3 M€),
- Une participation versée à l'EPASE dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région) (1.5 M€),
- Les subventions destinées à promouvoir les énergies renouvelables (ENR) thermiques dans le cadre du contrat avec l'ADEME (0.2 M€),
- Une avance financière versée au budget Zones Industrielles (0.4 M€),
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (3.7 M€).

4 - 3 - Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de cinq types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **41.2 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **7.3 M€**, la taxe d'aménagement pour **4.1 M€** et les produits des cessions d'immobilisations pour **0.8 M€**,
- Les subventions reçues pour **11.4 M€**,
- Les autres recettes pour **7.5 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **4.1 M€**,
- Les attributions de compensation en investissement pour **0.6 M€**,
- L'emprunt pour **15 M€**,

Sur les cessions : **0.8 M€** en 2020. Il s'agit principalement des cessions de terrains situés sur la Commune de **La Talaudière** pour l'aménagement de la Zone des Roches (ZAC de Molina) (0.8 M€).

Le niveau de subvention perçu en 2020 représente près de **11.4 M€**, il est fortement lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour le complexe Sportif dans le Gier (2 M€), pour les travaux réalisés sur le stade Geoffroy Guichard (0.3 M€).

De plus des subventions ont pu être obtenues pour les contrats de rivières (4.1 M€), pour le Musée (0.2 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.6 M€), pour le développement durable (0.2 M€), pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (0.1 M€), pour l'école numérique (0.3 M€), pour le projet SmartCity (0.1 M€), dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes (0.2 M€) et divers autres programmes (0.2 M€) : le site le Corbusier, l'appel à projet optimisation de la collecte des déchets, le Label Pays d'Art et d'Histoire... ; il est à noter une régularisation comptable pour le solde de l'opération sous mandat de l'ENISE (0.1 M€) également en dépense pour le même montant,

Figurent également la participation des communes pour la réalisation des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) (0.2 M€), pour l'installation du Très Haut Débit (0.4 M€), pour les travaux de voirie (2.2 M€), pour les travaux DECI (0.2 M€).

Les autres recettes : s'élèvent à **7.5 M€** en 2020. Elles se composent notamment :

- de remboursement d'avances par CAP METROPOLE dans le cadre de l'opération Novaciéries à Saint-Chamond (2.1 M€)
- des régularisations comptables équilibrées dépense / recette ont été réalisées :
 - o pour les avances de fonds déjà versées à l'EPASE pour les PEP (Programme d'Équipement Public) Pont de l'Ane à Monthieu, Denfert Rochereau et Dalgabio (4.4 M€) suite à un changement de nomenclature,
 - o pour la participation du collecteur d'assainissement Zone Industrielle Charles Chana à Roche La Molière (0.1 M€),
 - o pour la ré-imputation de mandats antérieurs (rivières) et le solde de l'opération sous mandat de l'ENISE (0.2 M€),
- de remboursement d'avance du budget annexe des Zones Industrielles (0.6 M€)...

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **4.1 M€** (reversés aux communes de plus de 10 000 habitants).

0.6 M€ ont également été perçus par le biais de l'attribution de compensation en investissement, dans le cadre des compétences ORI et DECI, et pour des remboursements d'annuités suite à la réalisation de travaux exceptionnels de voirie.

Le volume des emprunts mobilisés en 2020 s'est élevé à **15 M€**.

4-4 La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 4.8 années pour le budget principal.

Synthèse des réalisations 2020

<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne nette	37 994	41 206
Ressources propres d'investissement	15 084	12 224
<i>dont FCTVA</i>	6 163	7 302
<i>dont Cessions</i>	4 367	841
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	4 554	4 081
Subventions	12 637	11 414
Autres recettes	5 624	7 506
Amendes de police	2 864	4 137
Attribution de compensation	1 877	590
Emprunts	8 740	15 000
Recettes d'investissement	84 820	92 077
Dépenses d'investissement	87 736	77 971
Variation du fonds de roulement	- 2 916	14 106
Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	29 591	28 639
Variation du fonds de roulement	- 2 916	14 106
Reprise résultat EPCI dissous Investissement	* 1 964	0
Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre	28 639	42 745

Le résultat de clôture 2020 est conforme à la page 4 du présent document soit 42 745 384.28 €.

*Pour mémoire, 1 964 K€ correspondent au partage du fonds de roulement suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (dont 894 K€ au titre d'un emprunt repris par Saint-Etienne Métropole).

1 - Présentation générale du compte administratif 2020

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

L'exercice 2020 est difficilement comparable avec celui de 2019 en raison de la crise sanitaire COVID-19. Son impact est considérable sur le budget des Transports à la fois en termes de recettes, avec le Versement Mobilité (VM) et les recettes tarifaires, mais également en termes de dépenses complémentaires avec les coûts induits par les mesures sanitaires à mettre en œuvre.

Une convention d'avance remboursable a été conclue par Saint-Etienne Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec l'Etat au titre des pertes de recettes tarifaires et pertes de recettes VM qui permet d'atténuer l'impact financier sur l'exercice 2020.

Cette avance devra être remboursée « dès retour à meilleure fortune », au plus tard en 2031.

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET TRANSPORTS

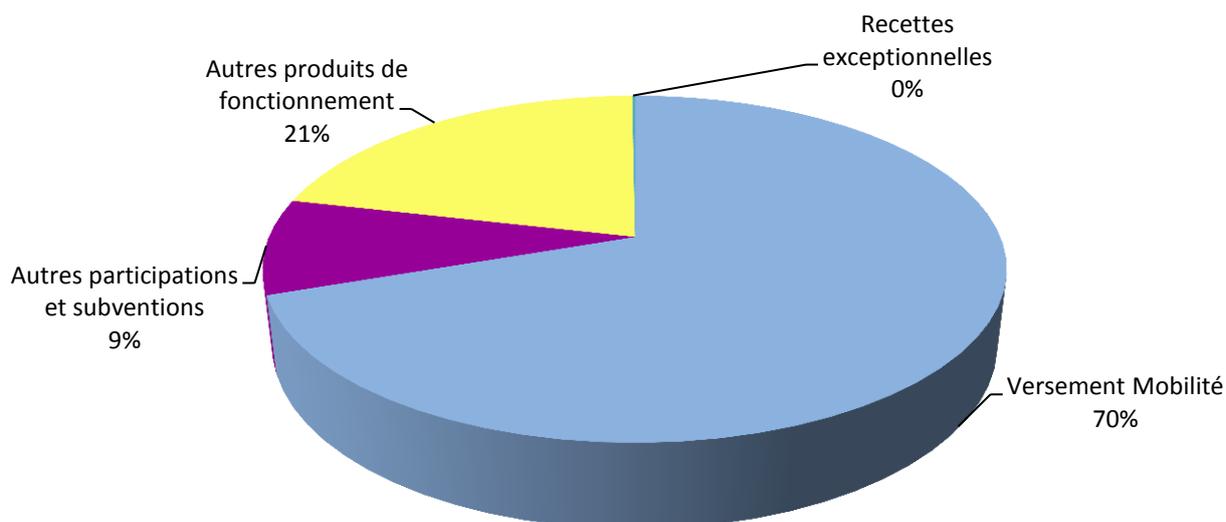
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		84 932 478 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)		99 828 766 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>70 363 750 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>78 831 855 €</u>
Dépenses de gestion		66 768 095 €	Impôts et taxes		54 535 487 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions		31 093 €	Autres dotations et participations		23 671 831 €
Charges financières		3 564 561 €	Autres produits courants		442 820 €
Opérations d'ordre		14 568 728 €	Recettes excep./reprises provisions		121 787 €
			Produits Financiers		59 930 €
			s/total recettes réelles		78 831 855 €
Résultat de clôture de fonctionnement :		14 896 288 €	Opérations d'ordre		12 514 123 €
			s/total recettes réelles + ordre		91 345 978 €
			Résultat reporté		8 482 788 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		37 029 923 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)		43 815 975 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>24 242 865 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>28 716 982 €</u>
Dépenses d'équipement		16 054 663 €	Emprunts		25 754 462 €
Capital de la dette		8 188 203 €	Autres recettes d'équipement		2 122 589 €
			Affectation résultat		839 931 €
Opérations d'ordre		12 787 057 €	s/total recettes réelles		28 716 982 €
Solde investissement		6 786 052 €	Opérations d'ordre		14 841 662 €
			s/total recettes réelles + ordre		43 558 644 €
Restes à réaliser		5 770 339 €	Résultat reporté		257 331 €
			Restes à réaliser		2 600 000 €
			Solde des RàR		
			Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		
			Excédent global de clôture (RàR compris) :		

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 90.1 M€ (opérations réelles hors produits financiers)

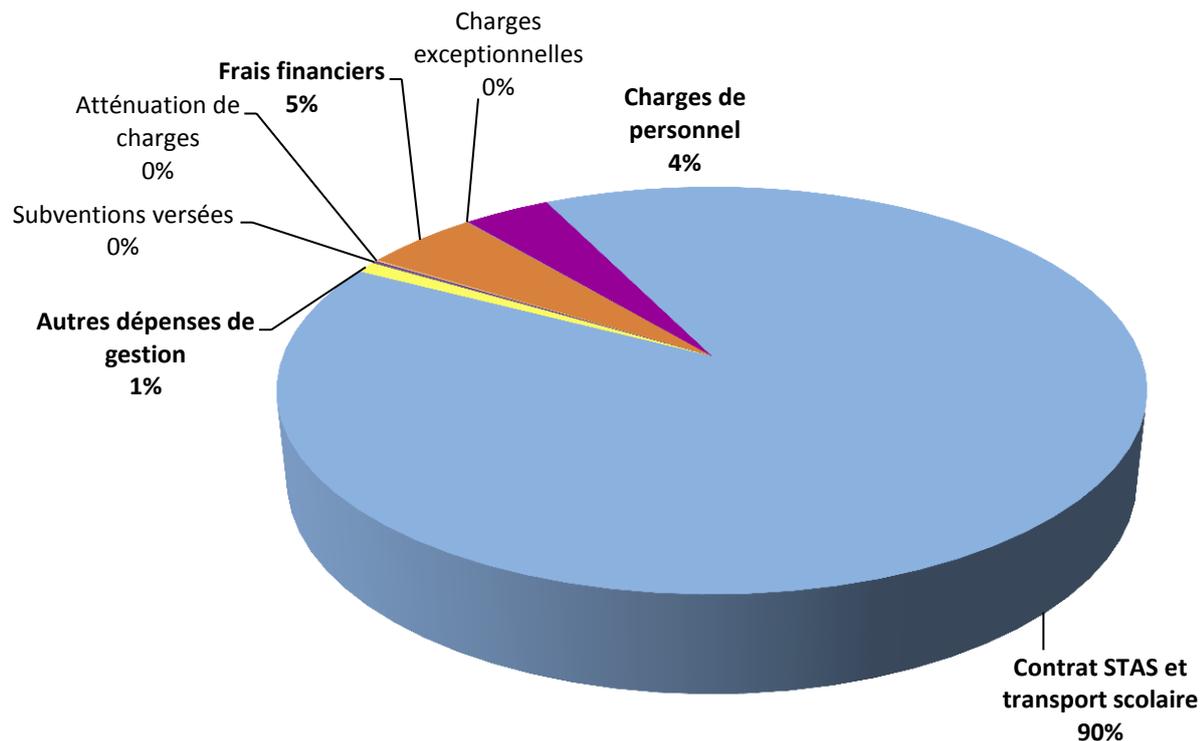


En K euros	CA 2019	CA 2020
Versement Mobilité (VM)	59 832	54 903
Autres dotations et participations	9 469	7 010
Autres produits des services, Remboursement de frais	20 585	16 737
Produits exceptionnels	3 298	115
Avance remboursable (pertes VM + recettes tarifaires)		11 354
Total des recettes de fonctionnement	93 184	90 119

Les **recettes réelles de fonctionnement (90.1 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement mobilité (VM) : 54.9 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente près de 70 % des ressources du budget. Ce montant est en baisse de 4.9 M€ en raison de la baisse de fréquentation des transports en commun liée à la crise sanitaire COVID-19.
- **Des autres participations et subventions : 7 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (2 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et la participation versée par le Conseil Départemental de 3.8 M€ au titre du transport scolaire.
- **Des autres produits de fonctionnement : 16.7 M€**, notamment :
 - o 15.9 M€ pour la régie STAS que l'on retrouve également en dépenses,
 - o 0.4 M€ au titre du transport scolaire,
 - o 0.3 M€ au titre des recettes publicitaires des abribus,
 - o 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.
- **Des produits exceptionnels : 0.1 M€**, liés principalement à des remboursements de sinistres et diverses petites pénalités.
- **De l'avance remboursable : 11.4 M€** versée par l'Etat pour compenser les pertes de Versement Mobilité (VM) et de recettes commerciales subies par Saint-Etienne Métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 70.3 M€ (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)



En K Euros	2 019	2 020
Les charges de personnel (012)	2 995	2 662
Contrat STAS et transport scolaire	67 160	63 252
Remboursement VM (Atténuation de produits)	78	67
Autres dépenses de gestion	1 138	630
Subventions de fonctionnement	120	156
Les charges exceptionnelles et provisions	45	31
Charges de la dette (net de swap)	3 528	3 505
Dépenses réelles de fonctionnement	75 064	70 303

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **70.3 M€**. Elles sont constituées notamment par :

- **les charges de personnel : 2.7 M€** La diminution de la masse salariale s'explique par la fin de la mission Tramway constituée pour la construction de la 3^{ème} ligne de tramway.
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 63.2 M€ :**
 - o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (61 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour 44.5 M€ comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats, ainsi que la compensation des recettes commerciales de la régie STAS pour 15.9 M€ et des dépenses induites par la crise sanitaire COVID-19 (remboursement des abonnés) pour 0.6 M€.

Le montant est en diminution de 2.6 M€ en raison de la baisse de la rémunération variable calculée sur la vente des abonnements STAS impactée par la crise sanitaire COVID-19.

- o Les transports scolaires (2.2 M€).

Les dépenses transports scolaires concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la

voiture particulière, les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole. Ce montant est en baisse de 1.3 M€ car en 2019 il avait été encaissé des régularisations d'années scolaires antérieures. En 2020 une économie a été faite sur les factures des transporteurs pendant la période de confinement ; de plus certaines lignes scolaires ont été intégrées dans le réseau STAS de la DSP.

- **les atténuations de produits : 0.1 M€** qui correspondent au remboursement de versement mobilité indûment perçu. En 2020, le nombre de demandes a baissé en raison de la crise sanitaire COVID-19 (30 dossiers contre 47 en 2019).
- **les autres dépenses de gestion : 0.6 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (46 K€), à la politique « Vélos » (124 K€), à l'entretien des sites de transport et des abribus (53 K€), les frais de structure (381 K€)... Ces dépenses diminuent en raison de la baisse de maintenance des abribus, des parcs-relais et des sites de transport liée à la baisse de fréquentation des transports due à la crise sanitaires COVID-19 (confinement, couvre-feu, télétravail...).
- **les subventions et les charges exceptionnelles : 0.2 M€**,
 - o **les subventions** : essentiellement la contribution versée au SMT (71 K€), et les aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (79.5 K€)
 - o **les charges exceptionnelles** : dont l'annulation de titres sur exercices antérieurs (31 K€)
- **les charges financières : 3.5 M€** correspondant aux intérêts de la dette (nets de swap).

4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1- L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	89 886	90 004
Charges de fonctionnement courant	71 491	66 767
Excédent brut de fonctionnement	18 395	23 237
Solde exceptionnel	3 253	84
Epargne de gestion	21 648	23 321

4-2- L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts (3.5 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (8.2 M€)

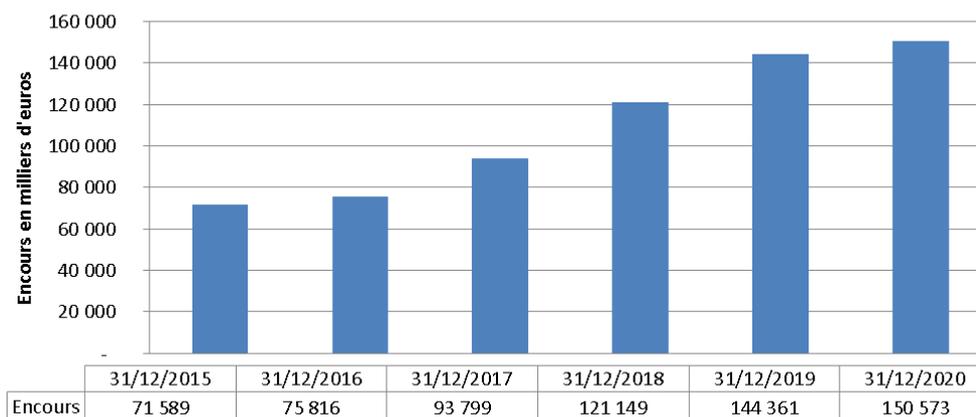
<i>en K euros</i>	2019	2020
Frais Financiers nets	3 528	3 505
Capital de la dette	7 193	8 188
Annuité nette de la dette	10 721	11 693

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2020 à 150.6 M€.

Il se répartit à 89.7 % en taux fixes (135.1 M€) et 11.3 % en taux révisables (15.5 M€).

Ainsi, l'encours de dette augmente sur le budget Transports passant de 144.4 M€ fin 2019 à 150.6 M€ (+6.2 M€) en raison des investissements effectués.

Evolution de l'encours de dette du budget Transports



Le taux moyen de la dette en 2020 s'élève à 2.43 % (exposition finale avec swap) contre 3.61 % en 2019.

L'annuité nette de dette de l'année 2020 représente 11.7 M€.

4-3- la chaîne de l'épargne du budget transport

en K euros

	2019	2020
--	------	------

Epargne de gestion	21 648	23 321
- Frais financiers nets	- 3 528	- 3 505
Epargne brute	18 120	19 816
- Capital de la dette	- 7 193	- 8 188
Epargne nette	10 927	11 628

5 – Les investissements 2020 : 24.3 M€

Outre le **remboursement en capital (8.2 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 16.1 M€**.

en K euros

	2019	2020
--	------	------

Les dépenses d'investissement	40 017	16 055
dont dépenses d'équipement	40 017	16 055

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 70.1 % en 2020.

5 - 1 - Les dépenses d'équipement 16.1 M€

Pour redynamiser le réseau transport, ont été réalisés :

- la fin des travaux du prolongement de la troisième ligne de tramway pour 5.6 M€ dont la mise en service a eu lieu courant novembre 2019,
- L'acquisition de 10 trolleybus pour un montant de 6 .6 M€,
- Fin des travaux d'infrastructure énergie électrique pour le Trolley : 0.1 M€,
- l'amélioration du confort des usagers se poursuit avec la mise en accessibilité des quais de bus et de tramway (0.5 M€), la modernisation du système d'aide à l'exploitation des voyageurs et le renouvellement de l'équipement billettique (0.5 M€), la sécurité par la

remise en état de diverses voies ferrées (0.4 M€), la remise à niveau technique des bus (0.7 M€) et l'entretien des divers équipements des transports (0.9 M€),

- des crédits ont été affectés à l'entretien des abribus, à l'intermodalité pour les parcs relais et VéliVert (0.2 M€), et pour la réalisation d'enquêtes ménages 0.4 M€,
- le solde du protocole transactionnel pour les retards de livraison des nouvelles rames de tramway a été payé pour 0.2 M€.

5 - 2 - Le financement des investissements

Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **11.6 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **14.4 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **2.1 M€**, principalement :
 - o une subvention DSIL de l'Etat pour l'acquisition de trolleybus de 1 200 K€,
 - o des participations de la Ville de Saint-Etienne pour des travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la 3^{ème} ligne de tramway pour 497 K€,
 - o et des subventions pour la mise en accessibilité des quais de bus (68 K€) et la réalisation d'une enquête ménage (321 K€).

5 - 3 - La capacité de désendettement

La **capacité de désendettement** du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 7.6 années.

Synthèse des réalisations 2020

<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne nette	10 927	11 628
Autres recettes	537	534
Subventions	1 134	1 589
Emprunts	30 405	14 400
Cessions	0	6
Recettes d'investissement	43 003	28 157

Dépenses d'investissement	40 017	16 055
Variation du fonds de roulement	2 986	12 102

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	6 594	9 580
Variation du fonds de roulement	2 986	12 102
Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre	9 580	21 682

Le résultat de clôture 2020 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 5 du présent document soit **21 682 340.84 €**.

IV – L'EXECUTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

L'analyse rétrospective, et donc du compte administratif, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
11 926 201 €		11 926 201 €	
Dépenses réelles :	747 558 €	Recettes réelles :	1 487 101 €
Dépenses de gestion	699 206 €	Produits des services	1 265 384 €
Charges financières	48 352 €	Dotations et participations	1 692 €
		Autres produits courants	25 €
		Subvention d'équilibre	220 000 €
Opérations d'ordre	11 178 643 €	Opérations d'ordre	10 439 100 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
11 248 247 €		11 612 372 €	
Dépenses réelles :	809 146 €	Recettes réelles :	370 000 €
Capital de la dette	171 146 €	Avances B. Ppal	370 000 €
Rembt Avances B. Ppal	638 000 €		
Autres immob. Financières			
Opérations d'ordre	10 439 100 €	Opérations d'ordre	11 178 643 €
Solde investissement	364 126 €	Résultat reporté	63 729 €
Solde de clôture d'investissement :	364 126 €		
Excédent global de clôture :	364 126 €		

**PRESENTATION DES REALISATIONS 2020 DU BUDGET ZI
CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK
(Hors écritures d'ordre et doubles comptes)**

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges financières	48 352 €	Subvention d'équilibre	220 000 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Capital de la dette	171 146 €	Avances Budget Principal	370 000 €
Dépenses d'équipement	699 206 €	Cessions	1 267 076 €
Autres immob. Financières	0 €	Subventions d'équipement	
Rembt Avances B. Ppal	638 000 €	Autres recettes d'investissement	25 €
	<u>1 508 352 €</u>		<u>1 637 101 €</u>

2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 220 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 48 K€.

3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2020 à 1.7 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2020 stagne à 2.66 % (exposition finale avec swap) comme en 2019.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 1.9 M€ au 31 décembre 2019 contre 1.7 M€ au 31 décembre 2020. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 220 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 48 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 171 K€.

en K euros	2019	2020
Frais Financiers	52.8	48.4
Capital de la dette	171.1	171.1
Annuité de la dette	223.9	219.5

4 – La section d'investissement

Outre le remboursement en capital de la dette (171.1 K€) et le remboursement des avances au budget principal (638 K€), les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 699.2 K€**. Celles-ci permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à **Lorette** : 209.4 K€,
- Les Volons à **Andrézieux-Bouthéon** : 363 K€,
- Les Murons à **Andrézieux-Bouthéon** : 22.8 K€,

- Charles Chana à **Roche La Molière** : 85.4 K€,
- Divers : 18.6 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par des **cessions** de terrains aménagés (**1 267 K€**) situés principalement sur les Zones Adèle Bourdon à Lorette (195.8 K€), Charles Chana à Roche La Molière (370.9 K€), Dorian à Firminy (161.3 K€), les Murons et les Volons à Andrézieux-Bouthéon (539 K€) ainsi qu'une avance du budget principal pour 370 K€.

V – L'EXECUTION 2020 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

1 - Le budget annexe assainissement collectif

1-1 Présentation générale du compte administratif 2020

Ce budget unique assujéti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire).

Les réalisations de l'exercice 2020 représentent :

17 M€ en dépenses et 20.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
14.9 M€ en dépenses et 15.2 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2021 dont le solde négatif est égal à 1.2 M€).

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

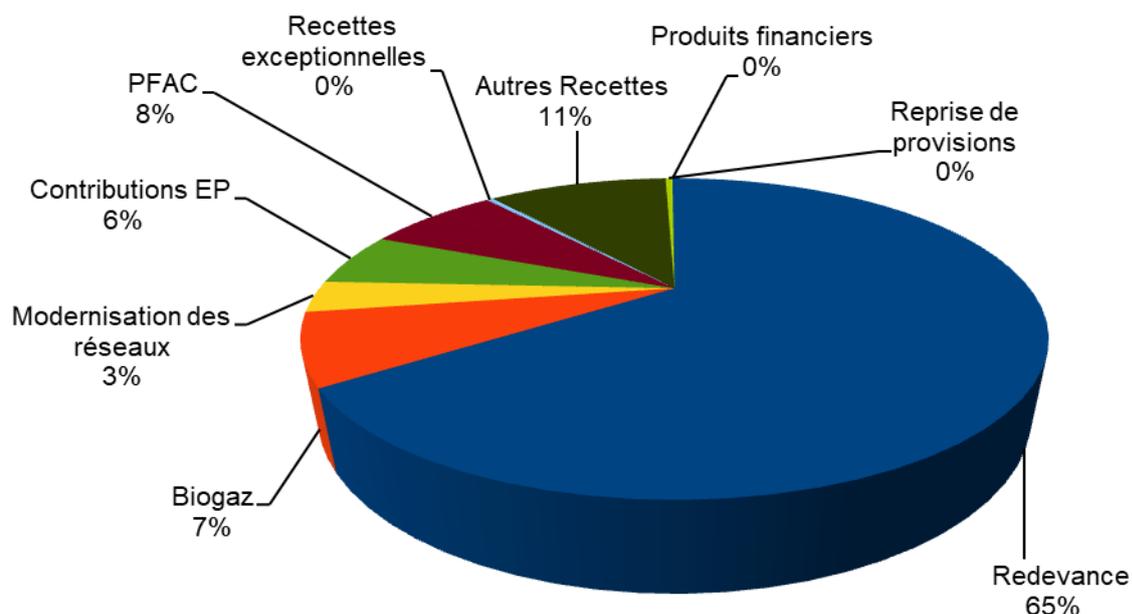
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	16 997 319 €	Total Recettes (réelles + ordre)	20 886 015 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>10 397 715 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>18 603 358 €</u>
Charges d'exploitation	7 745 694 €	Produits de la redevance	12 162 445 €
Redev. modernisation des réseaux	592 699 €	Redev. modernisation des réseaux	600 025 €
Charges exceptionnelles	495 994 €	PFAC	1 379 374 €
Provisions	258 000.00	Contributions des communes EP	1 021 000 €
Intérêts	1 305 328 €	Biogaz	1 327 299 €
		Recettes exceptionnelles	72 051 €
		Reprises de provisions	74 931 €
		Produits financiers	22 761 €
		Autres Recettes	1 943 472 €
Opérations d'ordre	6 599 604 €	Opérations d'ordre	2 282 657 €
Résultat de clôture de fonctionnement	6 595 044 €	Résultat reporté	2 706 348 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	14 914 555 €	Total Recettes (réelles + ordre)	15 226 185 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>12 556 904 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>8 551 587 €</u>
Capital de la dette	4 714 142 €	Emprunts	3 050 042 €
Refinancement de dette	0 €	refinancement de dette	0 €
Etudes - travaux	7 842 762 €	Subventions, divers	1 790 848 €
Autres dépenses	0.00	Affectation	3 710 697 €
Ordre entre sections	2 282 657 €	Ordre entre sections	6 599 604 €
Ordre intérieur sections	74 994 €	Ordre intérieur sections	74 994 €
Résultat reporté	-2 675 725 €	Résultat d'investissement :	
Restes à réaliser :	5 776 922 €	Restes à réaliser	4 556 037 €
	-1 220 885 €	Solde des restes à réaliser	
	-3 584 980 €	Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	
	3 010 064 €	Excédent global de clôture (RàR compris)	

1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 18.6 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.6 M€ :

	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	18 027 398	18 603 358
Redevance	11 485 134	12 162 445
Modernisation des réseaux	581 182	600 025
Contributions EP	1 020 900	1 021 000
PFAC	1 096 904	1 379 374
Biogaz		1 327 299
Recettes exceptionnelles	362 399	72 051
Reprise de provisions	1 640 130	74 931
Produits financiers	82 070	22 761
Autres Recettes	1 758 679	1 943 472

- la redevance assainissement, soit 12.2 M€ en augmentation ponctuelle par rapport à 2019.
- 0.6 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2019 à reverser (la redevance est collectée dans le cadre de la facturation de SEM et reversée à l'Agence de l'eau).
- des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.4 M€. L'augmentation conséquente résulte du rattrapage des années antérieures.
- La mise en place du procédé du biogaz à Furania permet de dégager une recette de 1.3 M€ sur une année pleine de fonctionnement. Il s'agit d'une recette nouvelle.
- des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.

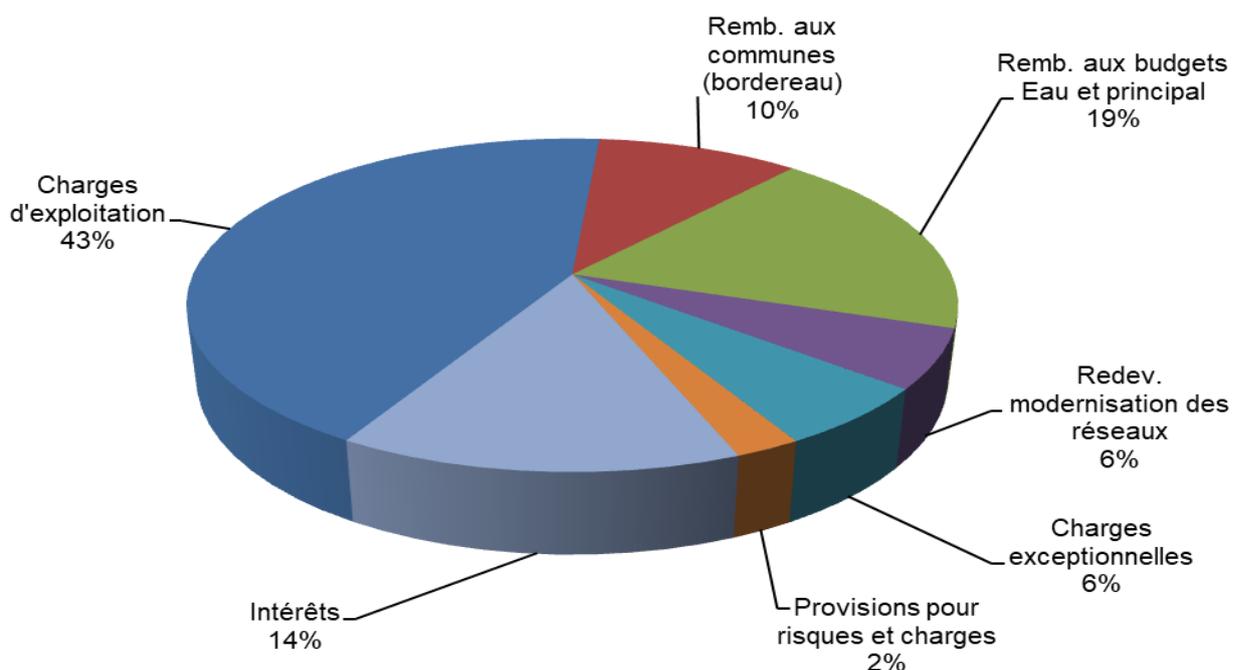
A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :

Les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.6 M€.

Les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.6 M€).

- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 72 k€, en forte diminution -290 k€) : il s'agit pour l'essentiel de régularisations sur des paiements antérieurs.
- Des reprises de provisions en forte diminution pour 75 k€ pour financer les ANV et les effacements de dettes : les 1.5 M€ de différences concernent la reprise de provisions du contentieux des fours de Furania.
- De produits financiers pour 23 K€, qui concernent des SWAPS.
- Les autres recettes réalisées, 1.9 M€, se décomposent principalement en :
 - o 0.7 M€ de reversement de la part du délégataire de la Ville de Saint Etienne : la participation au financement de Furania 2 (0.5 M€) et les apporteurs extérieurs (0.2 M€), d'autre part le financement contractuel des frais de contrôle 31 K€ ;
 - o 0.8 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
 - o 0.1 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
 - o 0.2M€ de remboursements de travaux de branchements pour les usagers,
 - o et diverses recettes, dont 55 K€ d'apporteurs extérieurs de la station d'épuration du Pertuiset.

1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 10.4 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,4 M€.

	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	9 667 258	10 397 715
Charges d'exploitation	4 158 961	5 014 804
Remboursements aux communes (bordereau)	980 279	1 036 549
Remboursements aux budgets Eau et principal	1 800 881	1 694 341
Redev. modernisation des réseaux	555 039	592 699
Charges exceptionnelles	570 298	495 994
Provisions pour risques et charges	225 350	258 000
Intérêts	1 376 450	1 305 328

Les charges d'exploitation d'un montant de 5 M€ sont en forte augmentation (+0.9 M€) et se décomposent, pour l'essentiel, de la manière suivante :

- Entretien et maintenance des réseaux (0.67 M€) en augmentation par rapport à 2019 (+0.1 M€) mais équivalent à 2018,
- Entretien des stations (2.2 M€), en augmentation de 0.3 M€ (rattrapage charges non rattachées sur 2019, nouveaux marchés plus onéreux et prestation supplémentaire pour Furania due à la mise en service du biogaz).

La majeure partie du budget des stations d'épuration concerne essentiellement la station du Pertuiset (1.6 M€), gérée par le SIVO avant 2018.

- Les études ont fortement augmenté (post 2022) et s'élèvent à 0.28 M€ (+0.2 M€)
- Les rémunérations versées aux délégataires de l'eau en contrepartie de la facturation ont également connu un rattrapage (+0.1 M€) à 140 K€
- Des prestations diverses (expertises, annonces...) 39 K€,
- Des taxes foncières pour 83 K€,
- Des fluides et produits d'entretien divers 0.31 M€, en augmentation (+0.1 M€)
- Des participations à Furania des ex-communes du SIDEFU pour 0.5 M€,
- 0.7 M€ relatif au versement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- Aux admissions en non valeurs et effacements de dettes pour 86 K€ dont 11 K€ au titre des exercices antérieurs à la remontée de compétence.

Des remboursements de frais aux communes pour 1 M€, l'augmentation résulte des révisions des prix des bordereaux de prestations.

Le remboursement aux autres budgets de SEM (Budget Eau pour les frais de facturation à 0.1 M€, budget Principal pour le reste) des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 1.7 M€. En diminution de 0.1 M€ suite à un redéploiement du personnel et un départ en retraite.

Le versement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.6 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0.5 M€ correspondant notamment :

- à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.4 M€,
- Aux subventions aux particuliers pour 0.1 M€ (versement des attributions de l'AELB aux particuliers pour raccordement)

Les dotations aux provisions et dépréciations de 0.3 M€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables.

Les charges financières sont d'un montant de 1,3 M€.

1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

1-4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2019	2020
Produit de fonctionnement courant	15 943	18 434
Charges de fonctionnement courant	7 496	8 338
Excédent brut de fonctionnement	8 447	10 096
Solde exceptionnel et provisions	1 207	-618
Epargne de gestion	9 654	9 478

La forte augmentation des charges de fonctionnement courant (+11.2%) est compensée par une augmentation encore plus importante des produits de fonctionnement courant (+18.9%). Il s'agit d'un phénomène à la fois structurel (Biogaz) mais aussi conjoncturel (recettes de redevances, PFAC). L'excédent brut de fonctionnement s'accroît ainsi de 19.5% et permet de soutenir l'épargne de gestion malgré le retour d'un solde exceptionnel négatif qui n'est plus compensé par la reprise de provisions du contentieux des fours de Furania.

1-4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2019	2020
Frais financiers nets	1 294	1 283
Capital de la dette	4 445	4 714
Annuité de dette	5 739	5 997

L'**annuité de dette** est en légère augmentation suite aux emprunts souscrits en 2019 pour financer d'importants travaux d'équipements.

L'**encours de dette** du budget assainissement collectif s'élève au 31/12/2020 à **50.2 M€** (50 161 594 €).

Le **ratio de désendettement** est de **7.5 ans**.

1-4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne de gestion	9654	9 478
- Frais financiers nets	-1 294	- 1 283
Epargne brute	8 360	8 195
- Capital de la dette	- 4 445	- 4 714
Epargne nette	3 915	3 481

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière. Elle se situe autour de 8.2 M€ et correspond aux moyens dont

dispose le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

La légère baisse de l'épargne brute combinée à l'augmentation du remboursement du capital de la dette entraîne une érosion significative de l'épargne nette.

1-5 Les recettes réelles d'investissement : 8.6 M€

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de 3.7 M€ (3 711 K€),
- du versement de subventions pour 1.8 M€ constituées pour l'essentiel de 1.6 M€ de l'Agence de l'Eau, 0.1 M€ du département, et 0.1 M de PUP et Bulle verte
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2020 de 3.1 M€

4.6 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2021 et correspondent à :

3.1 M€ de financement des 2 Agences de l'Eau,
0.5 M€ de financement du Conseil départemental,
1 M€ d'emprunt

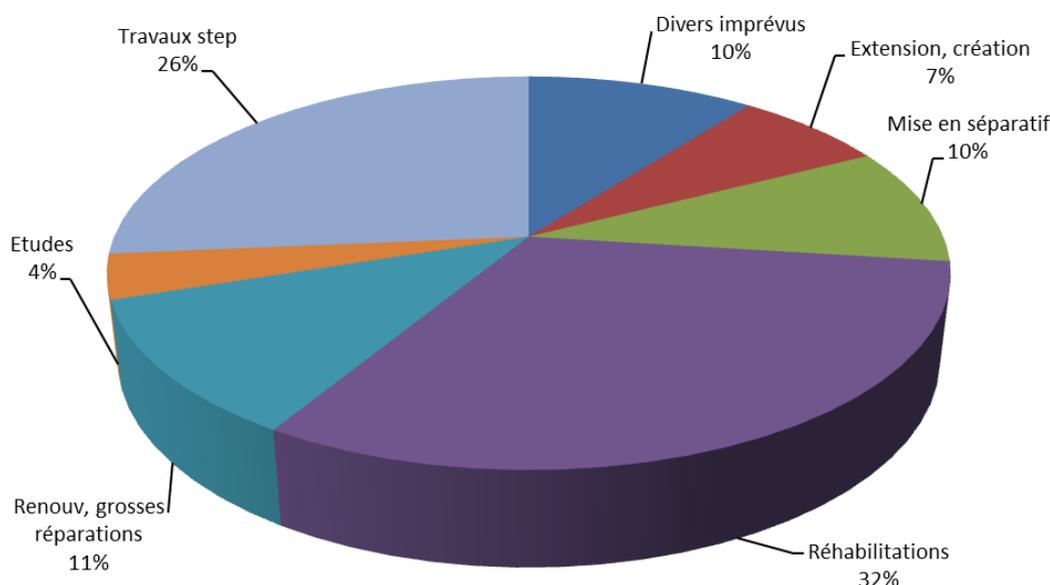
Le financement des dépenses d'équipement :

3 modes de financement :

- L'autofinancement avec 2.9 M€ soit 37% du total
- Les subventions (des agences de l'eau ou du département) d'un montant de 1.8 M€ participent à hauteur de 23%
- Enfin le recours à l'emprunt qui avec 3.1 M€ constitue 40 % du total

1-6 Les dépenses réelles d'équipement 7.8 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 7.8 M€** et 5.8 M€ sont reportés sur 2020. Le caractère élevé des reports s'explique par le contexte COVID et les retards qu'il a occasionné.



Le taux de réalisation 2020 est de 55 %.

Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 5,5 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
 - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (0.8 M€),
 - o la création ou d'extension de réseaux (0.5 M€),
 - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (0.9 M€),
 - o les divers imprévus (casses, branchements, opportunités (0.8 M€),
 - o les grosses réparations et renouvellement (2.5 M€).
- 2 M€ relatif aux stations d'épuration.
- 0.3 M€ d'études diverses et maîtrise d'oeuvre.

5.8 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2021 et correspondent à :

- 0.2 M€ d'études ;
- 0.1 M€ d'extensions ou créations de réseaux ;
- 1 M€ de travaux de mise en séparatifs ;
- 0.5 M€ de renouvellement ou grosses réparations ;
- 2 M€ de réhabilitations ;
- 2 M€ de travaux concernant les stations d'épuration ;

On peut relever comme principales **réalisations** (montants arrondis HT) :

Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : 83 000 € de travaux pour la station d'épuration et 40 000 € pour la réhabilitation de du collecteur avaloir, 14 000 € pour la rue Chapelle.
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 8 000 € d'imprévus, 6000 € pour le carrefour de Ratarieux
- **Saint-Genest-Lerpt** : 10 000 € pour entamer les travaux de levée de mise en demeure; 23 000 € de diagnostic des réseaux et 13 000 € d'interventions diverses (branchements...)
- **L'Etrat** : 40 000 € pour la rue de l'Etrat et 13 000 d'interventions diverses (branchements, imprévus...)
- **La Talaudière** : 60 000 € de travaux de réhabilitation au pôle de la viande.
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 134 000 € à la station d'épuration, 34 000 € pour la fin des travaux de réhabilitation de la rue Chaney et 65 000 € pour la réhabilitation du lotissement Maisonnnet.
- **La-Tour-en-Jarez** : 19 000 € pour la fin des travaux de mise en séparatif des réseaux au Rocher Barbery.
- **Marcenod** : 13 000 € pour des travaux sur la station d'épuration de Campillon.
- **Saint Etienne** : le total s'élève à près de 2.1 M€, avec notamment :
Station Furania : 66 000 € de travaux divers (remise en état du four et digesteur) ;
700 000 € pour l'équipement en Biogaz (fin des travaux, tests...);
814 000€ concernent les stations d'épuration à Saint-Victor sur Loire ;
191 000 € pour les travaux d'extension de réseaux chemin de Chichivieux ;
107 000€ pour le renouvellement des réseaux du boulevard Fraissinette ;
De nombreuses opérations ont été lancées ou terminées (rue de la Vignasse, Trois Glorieuses, Gabriel Péri...)
Les interventions imprévues s'élèvent à 98 000 €.
- **Sorbiers** : 8 000 € pour la fin de la rue de la Vaure, 116 000 € pour le lotissement des Alouettes et 35 000 € d'interventions diverses et imprévus.
- **Fontanes** : 113 000 € pour la rue des Alpes, 28 000 € de divers et imprévus.

- **Villars** : 171 000 € d'intervention rue du Breuil, 110 000 € pour les travaux à Cunieu, 101 000 € de travaux divers et imprévus.

Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux d'extension des réseaux hameau de Malpas pour 100 000 €, 50 000 € pour la fin de la rue des Acacias, 45 000 € pour la fin des travaux de renouvellement place de la République, divers travaux pour 26 000 €.
- **Châteauneuf** : 10 000 € de travaux divers
- **Cellieu** : 29 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Chagnon** : 8 000 € d'interventions diverses et imprévues
- **Doizieux** : 13 000 € pour le hameau St Just
- **Farnay** : 66 000 € pour la rue du Petit Diable 9 000 € de petites interventions.
- **Lorette** : 227 000 € d'interventions pour la mise en séparatif des réseaux secteur Pasteur.
- **La Grand-Croix** : 30 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Génillac** : 96 000 € de réhabilitation du secteur du Sardon , renouvellement et grosses réparations route de Manissol pour 164 000 € et 19 000 € de travaux divers et imprévus.
- **L'Horme** : 130 000 € pour la réhabilitation de la route des Côtes, 11 000 € pour la fin de la route du Battant et 21 000 € pour la fin des travaux du Crêt de l'Oeillet. Les travaux divers s'élèvent à 22 000 €.
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 29 000 € de petits travaux imprévus et 29 000 € pour la rue du Cimetière.
- **Saint-Joseph** : 13 000 € d'interventions de type branchements, regards...
- **Rive-de-Gier** : 17 000 € pour la réhabilitation de la place Pasteur, 39 000 € d'interventions diverses.
- **Saint-Martin-La-plaine** : 49 000 € de travaux multiples.
- **La Valla-en-Gier** : 170 000 € pour la station d'épuration de Luzernod.
- **Saint-Romain-en-Jarez** : 13 000 € de prestations diverses.
- **Valfleury** : 17 000 € de travaux imprévus
- A noter également 182 000 € concernant **le collecteur du Pertuiset**.

Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 157 000 € pour la réhabilitation du carrefour Frachon-Schuman, 27 000 € pour les Cinq-Chemins, 20 000 € pour le quartier Samuel.
- **Firminy** : 120 000 € pour l'Echapre, 60 000 € d'interventions diverses.
- **Fraisses** : 4 000 € de réhabilitations diverses.
- **Saint-Paul-en-Cornillon** : 159 000 € pour la route Barret
- **La Ricamarie** : 104 000 € pour des travaux de renouvellement rue Waldeck Rousseau.
- **Roche-La-Molière** : 1 166 000 € de travaux visant à la levée de la mise en demeure pour non-conformité du système d'assainissement.
- **Unieux** : Des interventions diverses sur les réseaux communal pour 13 000 €.
- **Saint-Nizier-de-Fornas** : 148 000 € pour les hameaux de Biesse et Chauv.
- **Saint-Maurice-en-Gourgois** : 8 000 € de travaux divers et pour la mise en séparatif du Centre Bourg 26 000 €.

Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : 39 000 € pour la réhabilitation du lotissement les Vernes.
- **La Fouillouse** : réhabilitation des réseaux allée Charmerai pour 56 000 €, 55 000 € pour la réhabilitation des réseaux de Faure-Bel Air, 16 000€ pour l'extension des réseaux secteur de Moulin St Paul et 78 000 € pour des interventions diverses.
- **Saint-Héand** : 7 000 € de travaux divers.
- **Saint-Galmier** : Un total de 110 000 € composé de fins de chantier (rue M. André, rue Vérut & Coise, avenue J. Monnet ou Roche-Thiollière) ou de nouvelles interventions (petit pont Badoit, impasse du barrage du Verut, avenue de la Coise, collecteur des Hauts de St Galmier) et des travaux imprévus pour 54 000 €

- Saint-Bonnet-les-Oules : 8 000 € de travaux divers.

Et sur l'ensemble des territoires divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 745 usagers,
- par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet- les-Oules, Saint-Galmier

Les réalisations du SPANC sont les suivantes :

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses (réelles + ordre)	136 468 €	Total Recettes (réelles + ordre)	138 056 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>134 930 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>138 056 €</u>
Charges d'exploitation	133 594 €	Produits des contrôles	135 090 €
Charges exceptionnelles	746 €	Recettes exceptionnelles	2 822 €
Provisions	590 €	Autres Recettes	144 €
Opérations d'ordre	1 538 €		
Résultat de clôture de fonctionnement	2 963 €	Résultat reporté	1 375 €
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses (réelles + ordre)	2 248 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 538 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>2 248 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>0 €</u>
Equipement	2 248 €		
		Ordre entre sections	1 538 €
Solde d'investissement :	70 780	Résultat reporté	71 490
	73 743	Excédent global de clôture	

En section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 138 K€

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	159 113 €	138 056 €
Produits des contrôles	142 242 €	135 090 €
Animations	2 123 €	0 €
Autres Recettes	14 748 €	2 966 €

Elles sont en diminution au global (-13 %). Cette baisse significative est due à l'arrêt de la politique des Agences de l'eau de subventionnement des particuliers :

Pour rappel, dans le cadre du 11ème programme de 2019 à 2024, les Agences de l'eau n'accordent plus d'aide aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et ces sommes ne transitent plus par le budget annexe SPANC avant leur reversement aux particuliers.

Dans le détail,

- Malgré le contexte COVID-19, le service a réussi à maintenir peu ou prou le montant des produits des contrôles (-5%). Ils s'élèvent à 135 K€. Ces contrôles sont externalisés dans le cadre d'un marché de prestation de service.
- La fin des primes animations, pour l'aide à la performance et à la gestion durable du service, est la conséquence directe des nouvelles politiques des Agences de l'Eau .
- La diminution des autres recettes qui passe de 15 K€ à 3 K€ s'explique également par l'abandon des subventions versées par les Agences de l'Eau lors des réhabilitations d'installation d'assainissement non collectif (cf supra).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 135 K€

	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	141 102 €	134 930 €
Charges d'exploitation	140 467 €	133 594 €
Charges exceptionnelles et provisions	635 €	1 336 €

A l'instar des produits, les charges d'exploitation d'un montant de 134 K€ sont en légère diminution.

- 58 148 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 69 448 € au titre du marché d'exécution des contrôles. La diminution de cette charge (-12%) est à mettre en parallèle avec la diminution du produit des contrôles.
- La prise en compte d'admissions en non-valeur à hauteur de 2030 €
- Le reste concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles et les provisions ont été multipliées par deux, notamment suite au provisionnement obligatoire pour créances douteuses (590 €). Cette provision a vocation à financer les admissions en non-valeur sur les prochains exercices.

Le reste, pour 746 € correspond à des régularisations de facturations sur les exercices antérieurs.

Il n'y a pas de charge de la dette.

En section d'investissement,

Les dépenses d'équipement de 2 248 € concernent l'acquisition d'une tablette (1253 €) pour faciliter les contrôles ainsi que les paramétrages et licences nécessaires à son utilisation (995 €).

VI - L'EXECUTION 2020 BUDGETS ANNEXES EAU

1 - Présentation générale du compte administratif 2020

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 34 communes, des 6 syndicats et de 1 régie intercommunale de l'agglomération (regroupement de Sorbiers, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds).

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2020 représentent :

- 17.7 M€ en dépenses et 21.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 8.7 M€ en dépenses et 9.7 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2021 dont le solde négatif est égal 2.3 M€).

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT

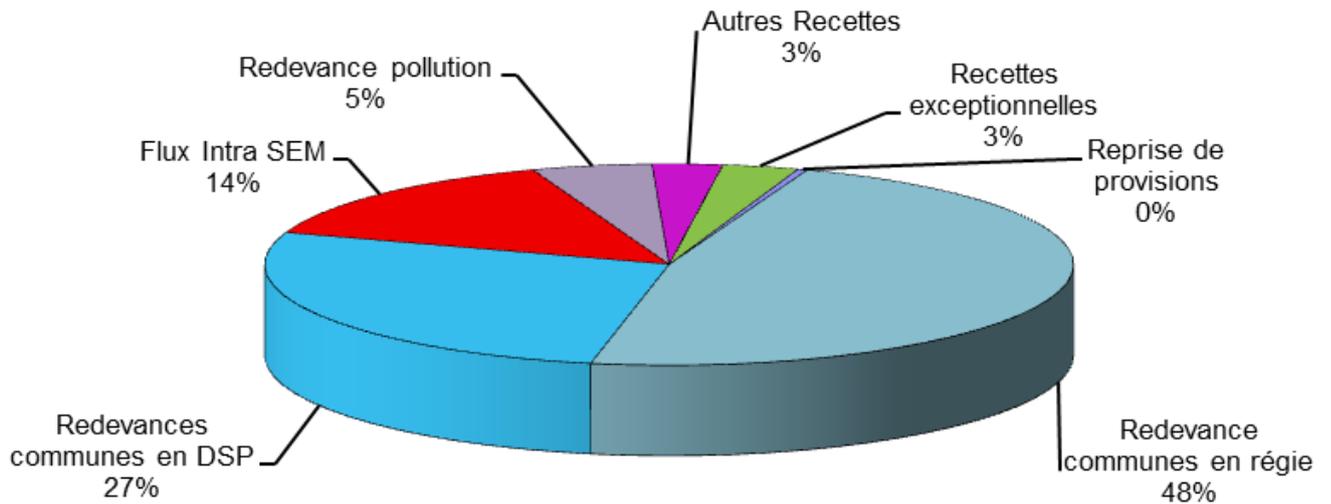
Total Dépenses (réelles + ordre)	17 701 163 €	Total Recettes (réelles + ordre)	21 906 975 €
Dépenses réelles :	14 782 213 €	Recettes réelles :	21 516 663 €
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 881 280 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	15 592 869 €
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	3 038 762 €	Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	3 037 095 €
Redevance pollution domestique	988 028 €	Redevance pollution domestique	1 014 343 €
Autres Charges dont exceptionnelles	462 548 €	Autres Recettes	1 082 591 €
Provisions	206 480 €	Recettes exceptionnelles	709 295 €
Intérêts	1 205 115 €	Reprise de provisions	80 470 €
Opérations d'ordre	2 918 950 €	Opérations d'ordre	390 312 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	7 262 801 €	Résultat reporté	3 056 989 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	8 722 056 €	Total Recettes (réelles + ordre)	9 703 682 €
Dépenses réelles :	8 214 722 €	Recettes réelles :	6 667 711 €
Capital de la dette	2 970 171 €	Emprunts	2 650 000.00 €
Subvention	0 €	Subventions, divers	718 451 €
Etudes - travaux	5 244 551 €	Affectation du résultat	3 299 260 €
Opérations d'ordre	507 334 €	Opérations d'ordre	3 035 971 €
Résultat d'investissement :	2 441 511 €	Résultat reporté	1 459 885 €
Restes à réaliser	3 554 945 €	Restes à réaliser	1 296 771 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	- 2 258 174 €	Solde des RàR	
Excédent global de clôture (RàR compris) :	183 337 €		
	7 446 138 €		

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 21.5 M€

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	21 091 270	21 516 663
Produits d'exploitation	14 878 740	15 592 869
Flux intra	2 770 234	3 037 095
Redevance pour pollution domestique	975 599	1 014 343
Autres Recettes	1 670 084	1 082 591
<i>Ss total produits de fonctionnement courant</i>	<i>20 294 657</i>	<i>20 726 898</i>
Recettes exceptionnelles	796 613	709 295
Reprise de provisions		80 470

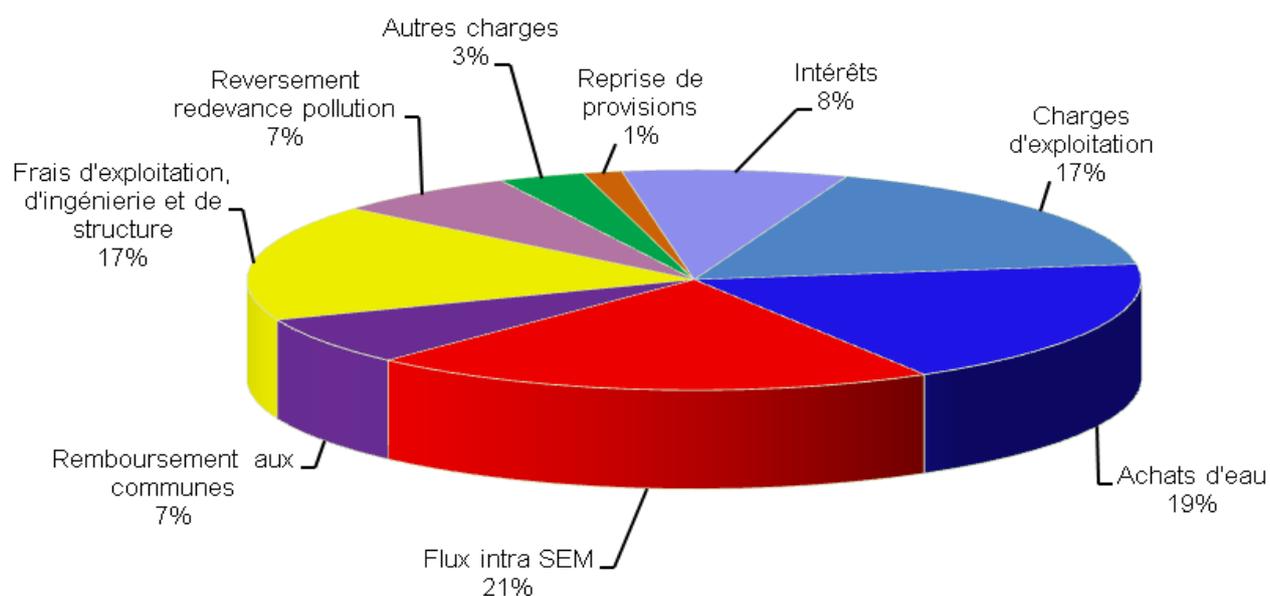


Les **recettes réelles de fonctionnement 21.5 M€** sont constituées essentiellement :

- Du produit de la vente d'eau, 15.6 M€ (dont 1.8 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.6 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 10 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.2 M€ de location de compteurs.
L'augmentation en 2020 provient essentiellement de l'impact en année pleine de l'augmentation tarifaire appliquée sur la majorité des communes relevant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne suite à la baisse de la redevance pollution de 0.07 cts en 2019, notamment sur VSE + 0.5M€ (dont 157K€ de rattrapage de reversement de vente d'eau brute).
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.8 M€ pour les ventes d'eau. L'écart important des flux est dû principalement à une augmentation des volumes vendus par l'ex syndicat des Barrages, +160 K€.
- De la redevance pollution, 1 M€.
- Les autres recettes de l'ordre de 1.1 M€, se décomposent des différentes redevances EDF, de frais de contrôle et le reversement de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG. La différence provient d'une régularisation de recette pour les ventes des turbines à EDF de 2016 et 2017 effectué en 2019 pour 514 K€.
- de recettes exceptionnelles, 0.7 M€ correspondent principalement au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€ et de pénalités reçus des délégataires pour non-respect du rendement 0.1 M€.
- Une reprise de provisions de l'ordre de 0.1 M€ suite à la mise en place de la provision en 2019. Elle permet de financer les ANV et les effacements de dettes

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.8 M€

	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	14 556 908	14 782 213
Dépenses du service	4 538 868	5 301 356
<i>dont achat d'eau</i>	2 485 523	2 758 973
Flux intra	2 857 984	3 037 095
Remboursements aux communes	1 094 676	1 046 368
Remboursements budget Principal	2 627 074	2 535 223
Redevance pour pollution domestique	933 747	988 028
<i>Ss total charges de fonctionnement courant</i>	<i>12 052 349</i>	<i>12 908 070</i>
Autres charges dont charges exceptionnelles	947 952	462 548
Provisions pour actifs circulants (créances douteuses)	274 555	206 480
Intérêts	1 282 052	1 205 115



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **14.8 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 5.3 M€ liées à la gestion du service (dont 0.7 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau, fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...

L'augmentation est imputable aux achats d'eau suite à de nombreuses fuites et d'une augmentation des volumes pour certaines communes (0.3 M€) ainsi qu'aux études confiées dont celle sur la gestion du Furan après 2022 (0.4M€).

- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.8 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes).
- des **remboursements de frais** aux communes 1 M€ correspondant aux conventions de coopération. La diminution s'explique avec la suppression du bordereau pour les communes de Saint Joseph et Saint Martin suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service à compter du 01/07/2020 (impact ½ année).
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.6 M€ au titre
 - des coûts du personnel d'exploitation pour 1.1 M€, la diminution provient du redéploiement du personnel suite à la mise en place d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation des réseaux et ouvrages de la commune de Rive de Gier.
 - de l'ingénierie et frais de structure 1.5 M€
- du **versement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 1 M€. (cf recettes)
- **d'autres charges** pour 0.5 M€ dont :
 - charges exceptionnelles 0.3 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation)
 - 102 K€ d'admission en non valeurs et 50 K€ d'effacement de dette.

La diminution provient de régularisation de titres avec EDF (cf Recettes).
- **Provisions pour créances douteuses** 0.2 M€ (factures d'eau risquant d'être impayées à terme).
- des **charges financières** : 1.2 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2019	2020
Produit de fonctionnement courant	20 295	20 727
Charges de fonctionnement courant	12 116	13 013
Excédent brut de fonctionnement	8 179	7 714
Solde exceptionnel	-362	225
Epargne de gestion	7 817	7 939

Pour mémoire le solde exceptionnel négatif de 2019 provient de régularisation de titre sur exercices antérieurs (vente des turbine à EDF) pour 514 K€

4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2019	2020
Intérêts de la dette	1 282	1 205
Capital de la dette	2 835	2 970
Annuité de dette	4 117	4 175

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2020 à 38 M€ (38 086 337 €).

L'annuité de la dette représente 4.2 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1.2 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 3 M€

Le ratio de désendettement est de 5.6 ans.

4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne de gestion	7 817	7 939
- Intérêts de la dette	- 1 282	- 1 205
Epargne brute	6 535	6 734
- Capital de la dette	- 2 835	- 2 970
Epargne nette	3 700	3 764

5 - Les recettes réelles d'investissement 6.7 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- de l'affectation des résultats de fonctionnement pour 3.3 M€,
- du FCTVA 0.2 M€,
- de versement de subventions pour 0.5 M€,
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 2.6 M€ dont 0.6 M€ pour les travaux sur les barrages de Saint Etienne , 0.6 M€ pour les travaux de la régie du Furan et 0.50 M€ pour les travaux sur la commune de Chateauneuf.

1.3 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2021 et correspondent pour 0.3 M€ aux subventions, 0.8 M€ aux emprunts et 0.2 M€ au FCTVA non versé.

6 - Les dépenses réelles d'investissement 8.2 M€

Le net recul des dépenses d'équipement s'explique principalement par la fin des travaux sur le barrage du Pas de Riot (1.2M€) et aussi par le contexte du covid 19 qui peut être une explication du reste de ce ralentissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement en capital de la dette pour 3 M€,
- et des dépenses d'équipement d'un total de 5.2 M€ répartis comme suit :
 - 0.9 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux sur celui de Lavalette et le solde du Pas de Riot (0.4 M€) et pour ceux de l'ex Syndicat des Barrages (0.2 M€) .
 - 4.2 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
 - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 184 K€** (Bd de la Corniche, Sectorisation), **Roche la Molière 147 K€** (rue Marcel Paul, Bizet et des Jacinthes), **Le Chambon Feugerolles 130 K€** (Carrefour Schuman/frachon et sectorisation), **La Ricamarie 188 K€** (rue Waldeck Rousseau et Chemin d'Aiguillon, Guizay), **Caloire 102 K€** (lieu-dit Vareilles), **Fraisses 80**

- K€** (rue du Cimetière et sectorisation), **Saint-Paul-En-Cornillon 32 K€** (Route du Barret).
- sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 68 K€** (rue Jean Faure, allée PréFuran), **Andrézieux 69 K€** (rue Molière et divers branchements), **Saint Bonnet les Oules 33 K€** (solde Rd 54), **Saint Galmier 40 K€** (solde rue Maurice André, Rd12),
 - sur le Territoire Furan : **Saint Etienne 186 K€** (allée Condamines et étude du réseau), **Villars 55 K€** (rue du Breuil), **l'Etrat 148 K€** (Secteur les Cumines) , **Fontanès 25 K€** (Rue des Alpes), **Saint Priest en Jarez 91 K€** (rues Albert Raimond et Marthourey), **Marcenod 28 K€** (étude réservoir), **Régie intercommunale Saint Jean Bonnefonds, La Talaudière, Sorbiers 313 K€** (rues des Acacias et Azalées, rue Victor Hugo, Lotissement Pont Bayard et renouvellement de pompes)
 - sur le Territoire Gier : divers rues sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint chamond l'Horme 817 K€**, **Châteauneuf 321 K€** (Hameau Granger), **Saint Paul en Jarez 276 K€** (Bayolle le Haut, Grange Merlin-Vigelon), **Saint Martin la Plaine 48 K€** (Télégestion, chemin de Fer), **La Valla 94 K€** (Hameau de Luzernod), **Génilac 70 K€** (rue Notre Dame, Rd77, chemin du Haut-Tarévieux), **Lorette 78 K€** (rue Pasteur), **Syndicat des Eaux du Dorlay 152 K€** (rue L Chanut) **Rive de Gier 155 K€** (rue du Maroc chemin de Varigny).
- et 0.1 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

3.6 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2021 notamment 0.5 pour les barrages de Lavalette et du Pas de Riot, 0.3 pour le syndicat des barrages, 0.3 pour le renouvellement des réseaux de Saint Genest Lerpt, 0.3 pour celui de Saint Paul en Cornillon et 0.2 pour ceux de Rive de Gier.

VII - L'EXECUTION 2020 DU BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget concerne 11 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2). 4 sont exploités en gestion directe (régie) et les 7 autres sont en délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne).

Les réalisations de l'exercice 2020 représentent :

1 144 K€ en dépenses et 1 189 K€ en recettes pour la section de fonctionnement,
135 K€ en dépenses et 199 K€ en recettes concernant la section d'investissement (il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en 2021).

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Total Dépenses (réelles + ordre)	1 143 608 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 188 786 €
<u>Dépenses réelles :</u>	944 675 €	<u>Recettes réelles :</u>	1 160 453 €
Charges d'exploitation	671 530 €	Usagers parkings	670 663 €
Charges exceptionnelles	271 714 €	Reversements des délégataires	215 953 €
Intérêts	1 431 €	Subvention budget principal	265 506 €
Opérations d'ordre	198 933 €	Autres Recettes	8 331 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	391 124 €	Opérations d'ordre	28 333 €
		Résultat reporté	345 946 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Total Dépenses (réelles + ordre)	134 876 €	Total Recettes (réelles + ordre)	198 933 €
<u>Dépenses réelles :</u>	106 543 €	<u>Recettes réelles :</u>	0 €
Capital de la dette	11 503 €	Emprunts	0 €
Equipement	95 040 €	Subventions, divers	0 €
Autres dépenses	0 €	Affectation	0 €
Ordre entre sections	28 333 €	Ordre entre sections	198 933 €
Solde d'investissement :	321 809 €	Résultat reporté	257 752 €
Excédent global de clôture (RàR compris)	712 933 €		

**L'excédent de fonctionnement de 391 124 € découle de l'excédent reporté antérieur de 345 946 €. Pour rappel, celui-ci a été généré par une subvention exceptionnelle du budget principal de 618 675 € en 2016 suite à une retenue exceptionnelle sur AC de la Ville de Saint-Etienne du même montant, afin de financer les travaux des parkings des Ursules et du Clapier. Il reste 57 944 € de travaux possibles.*

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 160 K€

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 195 218	1 160 453
Usagers parkings	813 854	670 663
Reversement des délégataires	197 862	215 953
Subvention d'équilibre	175 474	265 506
Autres Recettes	8 028	8 331

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont constituées notamment par :

671 K€ de recettes des usagers des parkings. L'écart par rapport à 2019 peut s'expliquer par la situation exceptionnelle due au COVID-19, et des travaux du parking de la Liberté à Saint-Chamond.

Les versements des délégataires sont en augmentation. On y retrouve notamment:

- 10 548 € de redevance d'occupation du domaine public ;
- 58 296 € de redevance;
- 15 615 € au titre des frais de contrôle ;
- 101 942 € de remboursement de la taxe foncière
- 29 991€ de remboursement de charges locatives. Il s'agit d'une recette de régularisation concernant le Parc du Pilat qui ne fait plus partie de l'activité de parcs de stationnement.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal évolue sous l'influence de différents facteurs. A la subvention d'équilibre de base du budget de 65 506 € s'ajoute le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € pour compenser le manque de recettes dû à la chute de fréquentation occasionnée par la COVID-19 (cf supra).

A contrario, la subvention versée en 2019 pour compenser les opérations de gratuité de la fin d'année 2018 à Saint-Etienne n'a plus cours en 2020 (l'essentiel de cette subvention servait à financer le versement de compensations aux délégataires dans le cadre de conventions).

Les autres recettes sont stables, pour un montant de 8 332 €. Il s'agit de la RODP pour l'occupation du parking de la Liberté par le Marché à Saint Chamond 8 028 € et par une régularisation de rattachement pour 304 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 945 K€

	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	1 125 033	944 675
Charges d'exploitation	760 289	671 530
Charges exceptionnelles	362 985	271 714
Intérêts	1 759	1 431

Les charges d'exploitation connaissent une diminution importante (-12%) à 671 530 €. Elles se décomposent comme suit :

- 309 441 € de frais de maintenance des équipements. Ces frais sont en fortes diminution suite à la passation d'un nouveau marché (-7 %),
- 94 628 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances),
- 3 415 € de frais bancaires,
- 4 102 € de frais divers (fluides...)
- La sortie du parking de Mont-Pilat a comme conséquence la fin du paiement des charges locatives qui passent de 57 022 € à 738 €,
- Mais également une légère diminution (-3.5 %) de taxes foncières à 259 206 €.

Les charges exceptionnelles sont en diminution globale car :

- les subventions versées aux délégataires pour la gratuité de 2018 à 96 100 € sur l'exercice 2019 n'ont plus cours en 2020,

- cependant la subvention d'équilibre au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne augmente de 1,7% (de 266 842 € en 2019 à 271 414 € en 2020.)

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1 431 €.

Section d'investissement :

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **106 543 €**:

- 95 040 € concernent des travaux à Saint-Chamond (barrières automatiques du parking de la Liberté, nouveau système de paiement et de contrôle)
- 11 503 € au titre de l'amortissement du capital. Cette somme est en diminution constante. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence

Il n'y a pas de recettes réelles, juste le report de l'excédent de résultat de l'exercice précédent. Aucun emprunt n'a été contracté.

VIII - L'EXECUTION 2020 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 9 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Valla-en-Gier et Saint Héand.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 4 en régie directe.

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2020 représentent :

- 1.6 M€ en dépenses et 2.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 2.8 M€ en dépenses et 1.8 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde négatif est égal à 333 K€).

LES REALISATIONS 2020 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	1 554 762 €	Total Recettes (réelles + ordre)	2 243 859 €
<u>Dépenses réelles :</u>	951 469 €	<u>Recettes réelles :</u>	2 136 314 €
Dépenses d'exploitation	660 296 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	433 304 €
Charges exceptionnelles	0 €	Redevances versées	1 632 014 €
Intérêts	291 173 €	Recettes exceptionnelles	70 996 €
Opérations d'ordre	603 293 €	Opérations d'ordre	107 545 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	1 387 050 €	<i>Résultat reporté</i>	<i>697 953 €</i>

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	2 785 367 €	Total Recettes (réelles + ordre)	1 783 875 €
<u>Dépenses réelles :</u>	2 677 822 €	<u>Recettes réelles :</u>	1 180 582 €
Capital de la dette	619 104 €	Emprunts	377 000 €
Etudes - travaux	2 058 718 €	Subventions, divers	403 462 €
Opérations patrimoniales	0 €	Affectation	400 120 €
Opérations d'ordre	107 545 €	Opérations patrimoniales	0 €
Solde investissement	- 703 629 €	Opérations d'ordre	603 293 €
Restes à réaliser	348 932 €	<i>Résultat reporté</i>	<i>297 863 €</i>
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	- 370 249 €	Restes à réaliser	682 312 €
Excédent global de clôture (RàR compris)	1 016 801 €	Solde des RàR	

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 136 K€

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 877 946	2 136 314
Produits des ventes de chaleur	360 872	433 304
Redevance des délégataires	1 446 078	1 632 014
Ss total produits de fonctionnement courant	1 806 950	2 065 318
Recettes exceptionnelles	70 996	70 996

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 433 K€.
- de la redevance des délégataires 1 632 K€.
- de subventions d'exploitation 71 K€

L'écart par rapport à 2019 s'explique :

- pour les produits de ventes de chaleur par la mise en service du réseau de chaleur de Saint-Héand
- Pour la redevance des délégataires par des raccordements de nouveaux usagers sur le réseau de Chaleur de Firminy et du remboursement de la taxe foncière du réseau de chaleur de Saint Chamond (35K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 951 K€

	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	855 292	951 469
Charges d'exploitation	308 399	417 074
Remboursements aux communes	89 338	90 319
Remboursements budget Principal	149 967	152 903
Ss total charges de fonctionnement courant	547 704	660 296
Charges exceptionnelles	0	0
Intérêts	307 588	291 173

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 417 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telle que les achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. L'écart provient principalement par la mise en service du réseau de chaleur de Saint Héand et de la prise en charge de la Taxe Foncière du réseau de chaleur de Saint Chamond 35 K€ (cf Recette).
- des remboursements de frais aux communes 90 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 153 K€.
- des charges financières : 291 K€ correspondant aux intérêts de la dette.

Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

L'épargne de gestion

en K euros

	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	1 807	2 065
Charges de fonctionnement courant	548	660
Excédent brut de fonctionnement	1 259	1 405
Solde exceptionnel	71	71
Epargne de gestion	1 330	1 476

L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2019	2020
Intérêts de la dette	308	291
Capital de la dette	585	619
Annuité de dette	893	910

Le ratio de désendettement est de 8 ans.

La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2019	2020
Epargne de gestion	1 330	1 476
- Intérêts de la dette	- 308	- 291
Epargne brute	1 022	1 185
- Capital de la dette	- 585	- 619
Epargne nette	437	566

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 181 K€ représentent :

- l'affectation des résultats de fonctionnement pour 400 K€.
- Des subventions à hauteur de 404 K€.
- Des emprunts pour 377 K€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 2 678 K€ se décomposent en :

- Remboursement de capital 619 K€
- Dépenses d'équipement d'un total de 2 059 K€, elles concernent principalement le renouvellement des réseaux sur la commune de Firminy 1 884 K€ et la fin des travaux du réseau de chaleur de Saint Héand 164 K€.

**RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF**

**INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT
RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2020**

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2020 avec les actions réalisées en 2020 (I), puis il décrit en détail de la dette structurée (II), ainsi que les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours (III). Enfin, une dernière partie reprend le suivi de la trésorerie sur l'année 2020 (IV).

I – Etat des lieux au 31/12/2020

Au 31/12/2020, l'encours de dette consolidé s'élève à 563.8 M€. La durée résiduelle moyenne⁽¹⁾ est de 14 ans et 3 mois.

1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2020

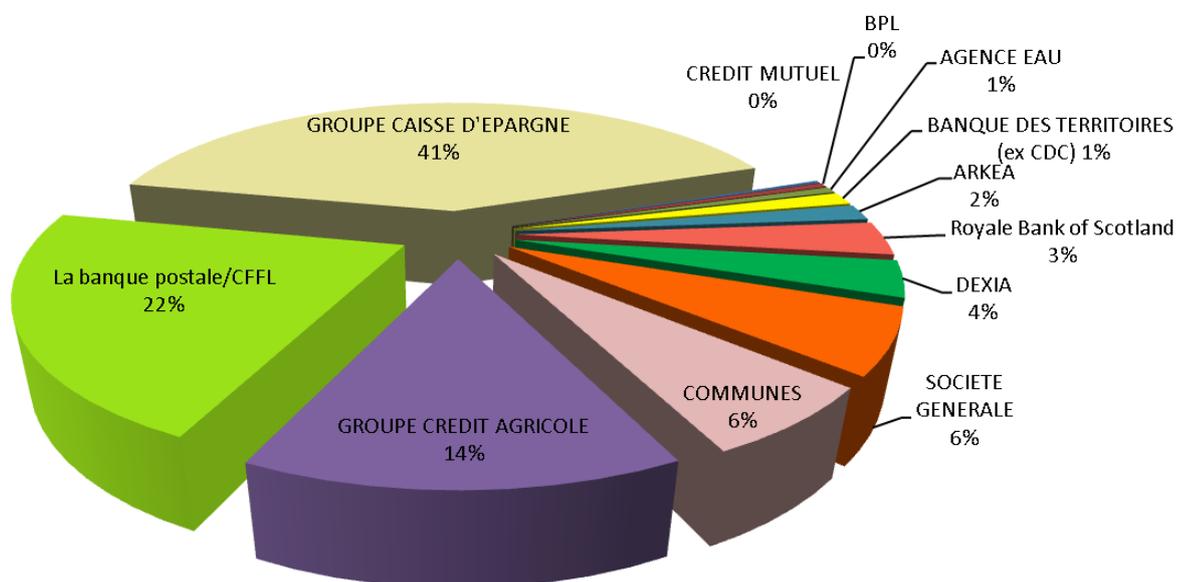
1.1 - Répartition par budget :

L'encours de dette au 31/12/2020 s'établit à 563.8 M€ dont :

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2020	Reports 2019	Nouveaux emprunts 2020 et solde CCPSG	Amortisse- ments 2020	Encours au 31/12/2020	
					En euros	En %
Budget Principal	316 580 292	10 700 000	11 126 577	24 684 599	313 722 270	55,64%
<i>dont Opérations générales</i>	<i>278 668 008</i>	<i>10 700 000</i>	<i>4 300 000</i>	<i>18 251 967</i>	<i>275 416 041</i>	<i>48,85%</i>
<i>dont transfert 2019 (NOVIM)</i>	<i>1 639 814</i>			<i>103 018</i>	<i>1 536 796</i>	<i>0,27%</i>
<i>dont transfert 2019 (CCPSG)</i>	<i>893 973</i>		<i>81 235</i>	<i>139 857</i>	<i>835 352</i>	<i>0,15%</i>
<i>dont transfert Voirie 2011</i>	<i>172 981</i>			<i>172 981</i>		<i>0,00%</i>
<i>dont transfert Voirie 2016</i>	<i>34 564 168</i>			<i>5 489 000</i>	<i>29 075 168</i>	<i>5,16%</i>
<i>dont transfert 2017 (SDCI)</i>	<i>641 348</i>			<i>32 776</i>	<i>608 572</i>	<i>0,11%</i>
<i>dont transfert 2020 Voirie Dept</i>			<i>6 745 341</i>	<i>495 000</i>	<i>6 250 341</i>	<i>1,11%</i>
Zones industrielles	1 917 391			171 146	1 746 245	0,31%
Transports Urbains	144 360 897	4 400 000	10 000 000	8 188 203	150 572 694	26,71%
<i>Assainissement régie directe</i>	<i>33 239 816</i>	<i>50 042</i>		<i>2 472 040</i>	<i>30 864 849</i>	<i>5,47%</i>
<i>Assainissement gestion déléguée</i>	<i>18 538 848</i>		<i>3 000 000</i>	<i>2 242 103</i>	<i>19 296 745</i>	<i>3,42%</i>
Assainissement*	51 778 664	50 042	3 000 000	4 714 142	50 161 594	8,90%
Eau	38 376 666	900 000	1 750 000	2 940 329	38 086 338	6,76%
Parcs et stationnement	62 255			11 503	50 752	0,01%
Réseau de Chaleur	9 704 984		377 000	619 104	9 462 880	1,68%
TOTAL GENERAL	562 781 149	16 050 042	26 253 577	41 329 026	563 802 772	100,00%

1.2 - Structure de la dette au 31/12/2020 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :



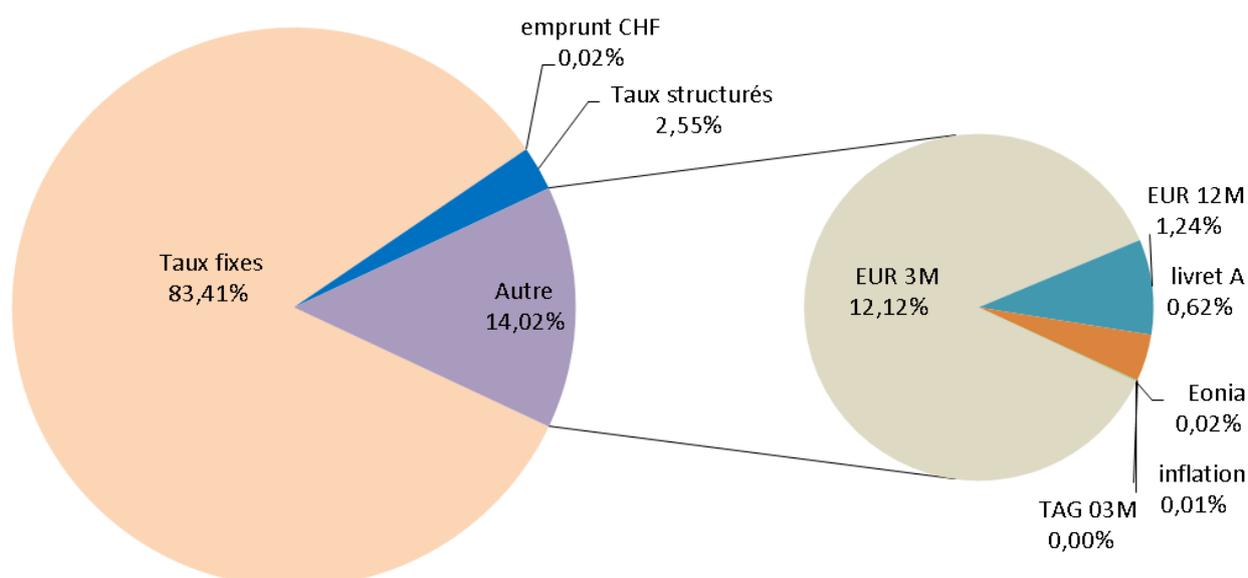
↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette au 01/01/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2020
Taux fixes	396 374 061	70,43%	3,0%
Index monétaires courants	164 778 679	29,28%	0,8%
dont Eonia	101 357	0,02%	0,0%
dont TAG 03M	1 044	0,00%	0,1%
dont EUR 3M	143 796 845	25,55%	0,8%
dont EUR 12M	17 355 396	3,08%	0,6%
dont livret A	3 461 842	0,62%	1,6%
dont inflation	62 195	0,01%	2,6%
Taux à risque	1 628 408	0,29%	3,6%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	118 163	0,02%	0,0%
Taux structurés (5 contrats)	1 510 245	0,27%	3,9%
dont TF avec barrière désactivante simple	753 677	0,13%	3,6%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	756 568	0,13%	4,3%
Dette totale	562 781 149	100,00%	2,3%

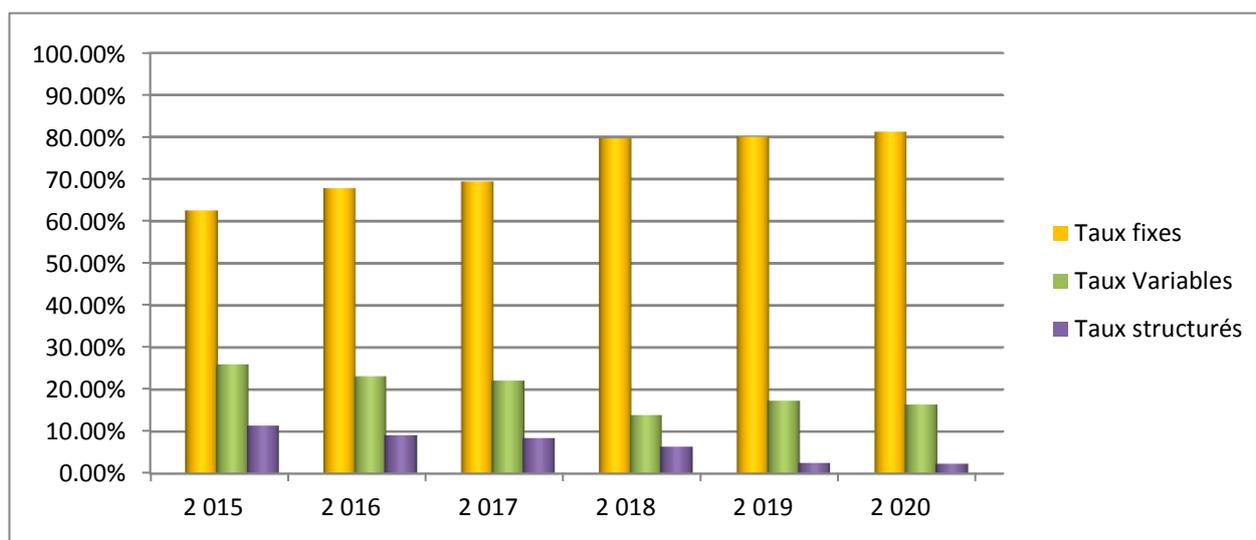
↳ Exposition finale de la dette propre y compris swaps :

Type de taux	Encours dette au 01/01/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2020
Taux fixes	469 438 321	83,41%	3,12%
Index monétaires courants	78 865 462	14,02%	0,87%
dont Eonia	101 357	0,02%	0,00%
dont TAG 03M	1 044	0,00%	0,06%
dont EUR 3M	68 235 244	12,13%	0,88%
dont EUR 12M	7 003 779	1,24%	0,35%
dont livret A	3 461 842	0,62%	1,61%
dont inflation	62 195	0,01%	2,63%
Taux à risque	14 477 366	2,57%	7,94%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	118 163	0,02%	0,00%
Taux structurés (5 contrats)	14 359 204	2,55%	8,00%
dont TF avec barrière désactivante simple	753 677	0,13%	3,56%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	756 568	0,13%	4,27%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	12 848 959	2,29%	8,48%
Dette totale	562 781 149	100,00%	2,83%

Il n'y a plus de swap indexé sur la pente, car le swap a été annulé jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor.



↳ Evolution de l'encours de dette globale par type de taux (au 31/12) :



Depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0.55% fin 2020 contre -0,39 % fin 2019). Ainsi, les taux révisables appliqués sont toujours faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses.

La part des taux fixes ne cesse de progresser et s'élève à 81.3 % fin 2020. En effet en 2020, 40 M€ de nouveaux emprunts ont été contractés à taux fixe. Par ailleurs, le niveau des taux fixe est toujours en baisse avec des contrats signés à 0.50% sur 20 ans en 2020 (en 2019 le niveau des taux obtenus était de 0.80%).

La part des taux structurés s'est réduite à 2.4%, ceci s'explique par une sécurisation fin 2018 à taux fixe cappé à 3.80% pendant 5 ans de deux Swap Natixis indexés sur la devise EURCHF et par l'annulation pendant 5 ans de deux swaps indexés sur l'écart CMS30-CMS1.

La part des taux variables s'élèvent à 16.3 %, car lors de cette sécurisation, des emprunts indexés sur taux variable Euribor ont été swappés à taux fixe 3.40%.

2 – Opérations réalisées en 2020

L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève à 563 802 772 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2020.

En 2020, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 35 M€ (dont 16 M€ de reports de 2019) et reporté 20 M€ sur 2021, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

BUDGETS	Total Recettes Emprunts votées BP +BS + DM	dont Reports 2019 déjà mobilisés	Emprunts mobilisés 2020	Reports 2020
Budget Principal	33 765 000	10 700 000	15 000 000	15 973 000
Transports Urbains	17 011 161	4 400 000	14 400 000	2 600 000
Assainissement	4 689 896	50 042	3 050 042	1 000 000
Eau	4 340 395	900 000	2 650 000	800 000
Parcs et stationnement				
Réseau de Chaleur	851 100		377 000	200 000
Zones industrielles	-		-	
TOTAL GENERAL	60 657 552	16 050 042	35 477 042	20 573 000

► **Emprunts signés en 2019 pour financer les reports 2019 versés sur 2020 : 16 M€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€** signé le 20/12/2019

- Versement le 22/01/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/02/2020 au 01/02/2040 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.80 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti sur le budget principal.

✓ **Emprunt La banque Postale : 6 M€** signé le 20/12/2019

- Versement 30/06/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/07/2020 au 01/07/2040 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.80 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti ainsi :

BUDGET	MONTANT
EAU	900 000,00
TRANSPORTS	4 400 000,00
RESEAUX CHALEUR	700 000,00

► **Juillet 2020 : Reprise d'un emprunt du Département pour un montant de 6.75 M€**

- Emprunt reconstitué le 01/07/2020 suite aux transferts de compétences du Département
- Phase amortissement : 12 ans, du 1/07/2020 au 1/04/2032 (amortissements libres)
- Taux fixe : 2.67 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti sur le budget principal.

► **Juillet 2020 : Sécurisation à Taux fixe des emprunts indexés sur le franc suisse :**

Deux emprunts Dexia d'un encours total de 166 838 francs suisse (soit 105 600.51 euros) indexés sur le LiborCHF ont été sécurisés en juillet 2020 à Taux Fixe 0%, ce qui a permis de supprimer définitivement la perte de change sur les intérêts. Ces emprunts étant libellés en francs suisse, seule la perte de change sur le capital restera à comptabiliser.

Ces emprunts ont été repris avec les compétences assainissements en 2011, l'un se termine en 2022, l'autre en 2032.

► **Novembre 2020 : Emprunts signés pour un total de 40 M€ pour financer les investissements et reports 2020 :**

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€**

- Versement le 15/12/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 15/12/2020 au 15/12/2040 (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.51 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti ainsi :

Budget	Montant
Assainissement Collectif	700 000
Transport	5 000 000
Budget principal	4 300 000

✓ **Emprunt La banque Postale : 5 M€ en Prêt vert**

- Versement le 15/12/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 15/12/2020 au 15/12/2040 (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.51 %
- Typologie Gissler : 1A

Cet emprunt a été réparti sur le budget Transports

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€**

- Phase amortissement : 20 ans, du 15/12/2020 au 15/12/2040 (amortissements progressifs)
- Taux fixe : 0.51 %
- Typologie Gissler : 1A

- Versement le 31/12/2020 pour : **4 427 000 €** réparti ainsi :

Budget	Montant
Assainissement Collectif	2 300 000
Eau	1 750 000
Réseaux de chaleur	377 000

- Versement le 31/03/2021 pour : **5 573 000 €** réparti ainsi :

Budget	Montant
Transport	2 600 000
Assainissement Collectif	1 000 000
Eau	800 000
Réseaux de chaleur	200 000
Budget principal	973 000

✓ **Emprunt Crédit agricole : 15 M€**

- Versement le 31/01/2021
- Phase amortissement : 20 ans, du 31/01/2021 au 31/01/2041 (amortissements linéaires)
- Taux fixe : 0.50 %
- Typologie Gissler : 1A
- Cet emprunt a été réparti sur le budget principal

3 – Focus sur la structure de la dette par budget (après Swap)

Pour le calcul du taux moyen après swap, les charges financières comprennent les intérêts et les charges de Swap

Structure du budget principal

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	256 729 953	81,83%	7 727 162	3,04%
Index monétaires courants	44 920 442	14,32%	631 278	1,30%
dont EUR 3M	42 925 442	13,68%	625 267	1,41%
dont EUR 12M	1 995 000	0,64%	6 011	0,29%
Taux à risque	12 071 875	3,85%	1 048 931	8,42%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	12 071 875	3,85%	1 048 931	8,42%
Dette totale	313 722 270	100,00%	9 407 371	2,99%

Structure du budget Transports

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	135 119 557	89,74%	3 489 033	2,65%
Index monétaires courants	15 453 137	10,26%	93 130	0,60%
dont EUR 3M	13 458 137	8,94%	87 119	0,63%
dont EUR 12M	1 995 000	1,32%	6 011	0,29%
Dette totale	150 572 694	100,00%	3 582 163	2,43%

Structure du budget Zones industrielles

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	1 746 245	100,00%	48 791	2,66%

Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	7 681 419	81,17%	276 146	3,56%
Index monétaires courants	1 781 462	18,83%	22 742	1,29%
dont Livret A	1 529 712	16,17%	21 983	1,39%
dont EUR 12M	251 750	2,66%	758	0,29%
Dette totale	9 462 880	100,00%	298 888	3,12%

Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	50 752	100,00%	1 432	2,54%

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	41 371 595	82,48%	1 245 772	2,98%
Index monétaires courants	7 307 371	14,56%	71 872	0,94%
dont EUR 3M	5 950 701	11,86%	63 613	1,02%
dont EUR 12M	1 356 670	2,70%	8 259	0,58%
Taux à risque	1 482 628	2,96%	57 346	3,97%
LIBORCHF03M	101 373	0,20%	-	
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante simple	666 894	1,33%	31 085	4,66%
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante avec effet de levier	714 361	1,42%	26 261	3,68%
Dette totale	50 161 594	100,00%	1 374 990	2,70%

Structure du budget Eau

Type de taux	Encours dette au 31/12/2020 (en euros)	Encours dette (%)	Charges financières	Taux moyen 2020
Taux fixes	47 079	0,12%	1 171 729	3,48%
Index monétaires courants	38 039 259	99,88%	60 218	1,32%
dont Eonia et TAG	401 942	1,06%	0	0,00%
dont EUR 3M	35 631 356	93,55%	23 157	1,43%
dont EUR 12M	1 831 836	4,81%	2 395	0,24%
dont Livret A	0	0,00%	33 105	1,84%
dont Inflation	174 125	0,46%	1 561	2,60%
Dette totale	38 086 338	100,00%	1 231 947	3,22%

II – Dette structurée

Au 31/12/2020, la dette avec un risque de taux s'élève à 37 809 553 € (contre 74 503 729 € fin 2014)

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 36 326 926 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 482 627 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

1 – Taux moyen et gains de swap

• Taux moyen tous budgets confondus

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen ³ hors swap	2,13%	2,78%	2,95%	2,89%	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%	2,71%	2,36%	2,30%
Taux moyen ³ avec swap	1,58%	2,56%	3,19%	3,13%	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%	3,20%	2,98%	2,83%

En 2020, le taux moyen diminue en raison des nouveaux emprunts contractés à taux fixe proche de 0.5% pour 40M€.

• Flux de Swap (versés ou reçus) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341	229 321
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790	- 29 171
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728	- 5 148
Transports	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594	- 1 164 970
Assainisse- ment								
TOTAL	567 338	1 000 164	2 897 719	2 077 203	1 982 115	1 663 276	1 261 453	- 969 968

BUDGETS	2013	2014	2015	2016	2017	2 018	2 019	2 020	TOTAL
Principal	215 021	- 930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	-1 907 562	-1 125 273	- 1 102 322	- 2 800 841
Bat. Eco-> Bpal	- 26 432	- 16 500	-15 786	- 13 817	- 14 983	- 163 399	- 116 550	- 113 680	720 323
Molina-> Bpal	- 4 664	- 2 912	- 2 786	- 2 438	- 2 644	- 40 710	- 53 906	- 53 658	45 520
Transports	- 1 243 274					- 204 604	- 597 948	- 579 351	2 367 197
Assainisse- ment						- 30 757	- 42 414	- 41 072	- 114 243
Siotas	-	-	-						- 317 753
TOTAL	- 1 059 349	- 949 745	-1 110 111	-1 289 919	-1 240 041	-2 347 032	-1 936 090	- 1 890 084	- 1 343 071

* En 2014, les swaps du budget transports ont été intégrés au Budget Principal

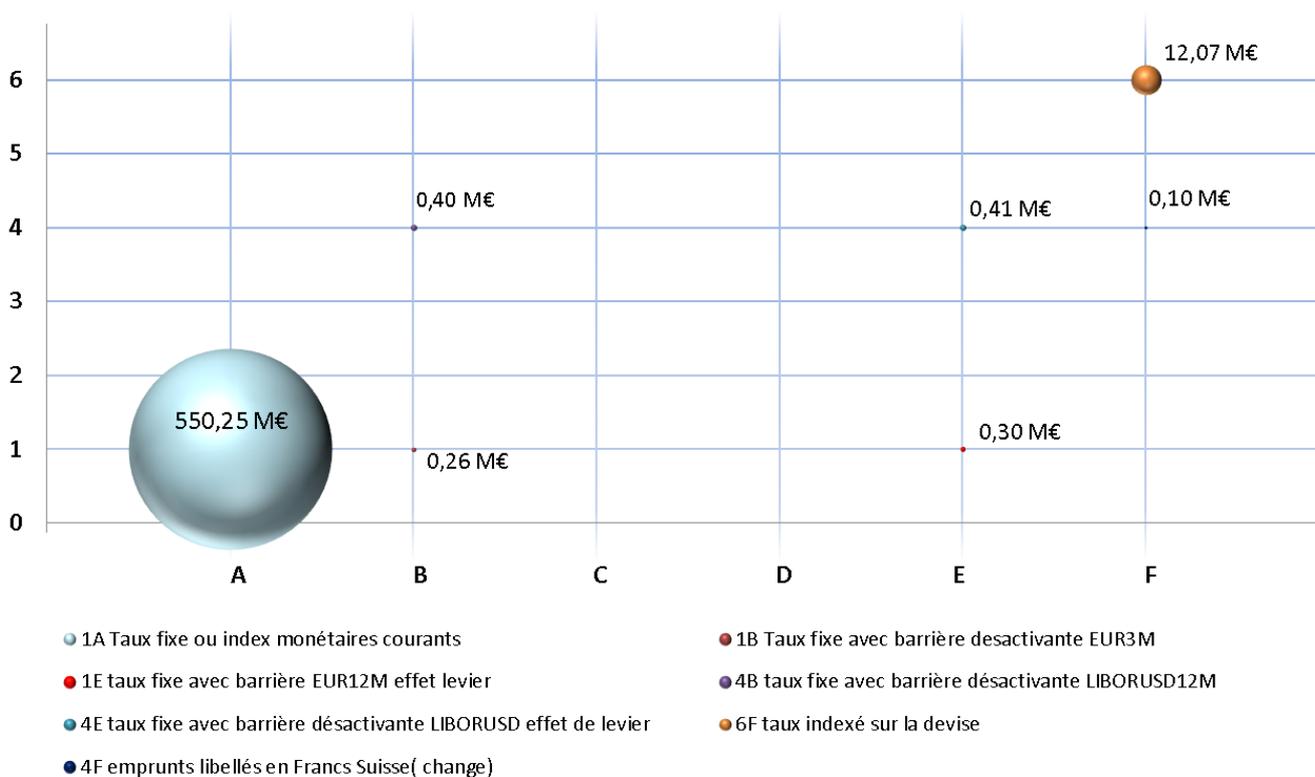
Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 11.4 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. 2 de ces swaps ont été sécurisés à taux fixe et les 2 autres ont été annulés pour la période 2018 à 2023.

2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler⁽³⁾ permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



Lors de la renégociation en 2018 des produits structurés, les conditions de taux ont permis d'annuler les deux swap indexés sur la pente jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor, ces contrats sont donc jusqu'en 2023 classé A1.

III Détail des opérations complexes

1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2020	TAUX PAYE (taux actuel)	Charte Gissler	Observations / Risque Et Coût de sortie au 31/12/2020 selon Riskedge
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	127 888 CHF (EUR/CHF à l'origine=1,6183)	Du 01/01/2011 au 01/10/2020 Taux= LIBORCHF3M + 0,35 % Puis du 1/10/2020 au 1/10/2032 : Taux 0%	4F	Risque sur le change mais possibilité de remboursement anticipé sans indemnité mais avec perte sur change. Coût de sortie = 2 582€
Prêt Dexia n° 106004 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	32 535 CHF (EUR/CHF à l'origine= 1,4624)	Du 01/01/2011 au 01/10/2020 : Taux= LIBORCHF3M + 0,45 % Puis du 1/10/2020 au 1/10/2022 : Taux 0%	4F	Risque sur le change possibilité de remboursement anticipé mais avec une indemnité de 3 % du capital remboursé avec une perte de change. Coût de sortie = 105 €
Prêt CE n° 105001 Assainiss. Gestion déléguée Chateaufeuf	409 829 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 : - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93% + 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2020, le LIBORUSD12M vaut 0.34%, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée mais les taux américains sont très volatiles. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie = 141 980 €
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. Régie directe Talaudière	304 532 €	Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 : • 1 ^{ère} phase jusqu'en 2027 : -si EUR12M < 6% : TF= 4,18 % -si EUR12M > 6% : Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%) • 2 ^{ème} phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2020, l'EURIBOR 12M vaut -0.499 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie = 118 249 €
Prêt CE n° 130006 Assainiss. Régie Directe St-Jean- Bfds	401 967 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030 - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 31/12/2020, le LIBORUSD12M vaut 0.34%, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie = 105 362 €
Prêt CE n° 140006 Assainiss. Régie directe Talaudière	183 850 €	Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2020, L'EURIBOR3M vaut - 0.545 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie = 36 797 €
Prêt CE n° 140010 Assainiss. Régie directe Talaudière	81 067 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/02/2023 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,26 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2020, L'EURIBOR3M vaut -0 ,545 %, le taux payé est de 4,26 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie = 4 972 €

Pour les emprunts 106003 et 106004 libellés en Francs Suisse : un cours EUR/CHF=1,17 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.17 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel.

2 – Contrats de swap structurés

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2020	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie	Charte Gissler
<p>Prêt Dexia n° 58</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe de 4,42 %</p> <p>Budget Principal</p>	7 321 875 €	TF=4,42%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % • du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % • du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % • du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % • du 01/10/23 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux = 2% + 76,5 % (1,6262 - EUR/CHF) x EUR/CHF <p>⇒ Au 31/12/2020, l'EUR/CHF = 1.082 la formule donnerait un taux de 40.2%</p>	15 603 022 €	6F
<p>035 Prêt Dexia n° 41</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 4,41 %</p> <p>Budget STU puis budget Principal</p>	4 750 000 €	TF=4,41%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % • du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % • du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % • du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % • du 01/10/2023 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux = 2% + 80% x (1,6267 - EUR/CHF) EUR/CHF <p>⇒ Au 31/12/2020, l'EUR/CHF = 1,082 la formule donnerait un taux de 42.2%</p>	8 568 147€	6F
<p>Prêt Société Générale n° 47</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 3,68 %</p> <p>Budget Principal</p>	6 477 273 €	TF=3,68%	<p>Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 23/6/06 au 23/6/08 : 0 % • du 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% • du 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 % • du 23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 % • du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé • du 23/9/23 au 23/6/30 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2020, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de 0.586 %, le taux payé serait de 0%</p>	49 426 €	3F
<p>Prêt RBS n° 49</p> <p>Adossement d'origine : 30 M€ EUR3M + 0,04 %</p> <p>Budget STU puis budget principal</p>	17 777 778 €	EUR3M + 0,04 %	<p>Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du 29/6/06 au 29/6/08 : 0 % • du 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% • du 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 % • du 29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 % • du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé • du 29/9/23 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2020, l'écart de taux entre CMS 30 ans et 1 an est de 0.586 %, le taux payé serait de 0.38%</p>	5 792 527€	3F
TOTAL	36 326 926 €			30 013 122 €	

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

3- Dette swapée : SWAP NATIXIS (nouveaux swaps 2018 suite à la sécurisation des swaps structurés)

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2020	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie (valorisation au 31/12/2020 selon Riskedge)	Charte Gissler
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 63 (93M...)</u> <i>Budget Principal</i>	6 690 130 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/12/2033 <u>SEM paye : du 30/12/2017 au 30/12/2033 : taux = 3.40 %</u>	1 552 277 €	1A
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 64 (86M...)</u> <i>Budget Principal</i>	6 870 964 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/06/2034 <u>SEM paye : du 30/12/2017 au 30/06/2034 : taux = 3.40 %</u>	1 622 845 €	1A
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 740 (59M)</u> <i>Budget Principal</i> <u>N° 741-742</u> <i>Budget assainissement</i>	9 340 548 €	Euribor 3M + 1.65%	<u>Swap Natixis</u> : Durée : du 01/01/18 au 01/10/2031 <u>SEM paye : du 01/10/2018 au 01/10/2031 : taux = 3.40 %</u>	1 224 846 €	1A
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 670 – 672 (99M)</u> <i>Budget Principal</i> <u>n° 671</u> <i>Budget Transport</i>	9 801 947€	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 25/11/2017 au 25/11/2034 <u>SEM paye : du 25/11/2017 au 25/11/2034 : taux = 3.40 %</u>	2 136 195 €	1A
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 680-681-683 (386M)</u> <i>Budget Principal</i> <u>n° 682</u> <i>Budget Transport</i>	13 104 130 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 31/12/2017 au 31/03/2035 <u>SEM paye : du 31/12/2017 au 31/03/2035 : taux = 3.40 %</u>	3 322 406 €	1A
<u>Prêt BPL</u> <u>n° 86 (94M)</u> <i>Budget Principal et Budget Transport</i>	17 500 000 €	Euribor 3M + 0.70%	Swap Natixis : Durée : du 01/05/2018 au 01/05/2038 <u>SEM paye : du 01/05/2018 au 01/05/2038 : taux = 3.40 %</u>	4 700 645 €	1A
TOTAL	63 307 719 €			14 556 214€	

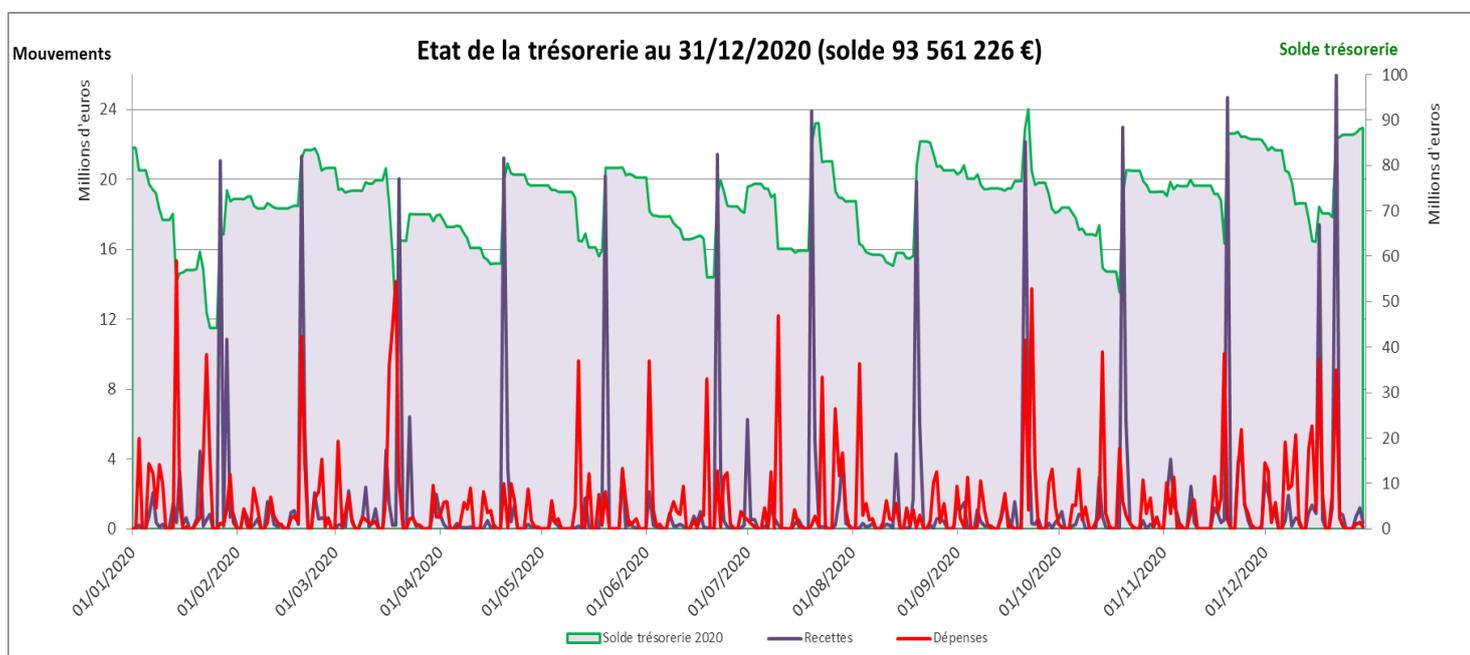
4- Provision pour risque :

La provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 11 000 000 € au 31/12/2020, plus une provision de 2 048 849 € neutralisée en 2016 (compte 7788).

D'autre part, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une reprise de provision non budgétaire de 2 159 160 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2018.00485 du 20/12/2018).

Ainsi, le montant de la provision a été porté à 23 891 224 € fin 2020.

IV – Etat de la trésorerie sur l'année 2020



QUELQUES DEFINITIONS :

¹ Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(C_i \times i)$ / somme des C_i où : C_i représente le capital amorti la i -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

² Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal aux montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

³ Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

Risque d'indice :

1 : indices zones Euro

2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices

3 : écarts d'indices zone Euro

4 : indices hors zone Euro.

5 : écart d'indice hors zone Euro

6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

Risque de structure :

A : échange de taux contre variable ou fixe

B : barrière simple sans effet de levier

C : option d'échange (swaption)

D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 si capé

E : multiplicateur jusqu'à 5

F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)